

Cahier des indicateurs ESG 2025

Index GRI-ESRS



LA POSTE
GROUPE

Cahier des indicateurs ESG 2025 du groupe La Poste

Rendre compte de notre performance environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG)

Le présent cahier des indicateurs ESG s'adresse en particulier aux analystes extra-financiers et aux agences de notation afin de leur permettre de mieux apprécier la performance extra-financière du groupe La Poste en 2025.

Préparé selon les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (normes GRI), ce cahier contient aussi une correspondance avec les normes de durabilité posées par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Il a été établi dans une logique de complémentarité avec les autres publications du groupe ⁽¹⁾, en particulier le document d'enregistrement universel (DEU) qui contient l'état de durabilité du groupe. Selon les thématiques, des compléments à ces publications sont proposés.

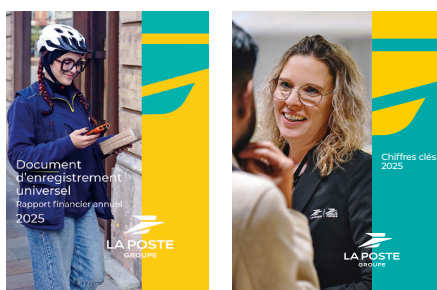
Ce document présente des objectifs et ambitions définis par le groupe sur la base d'hypothèses et d'une analyse des risques à date. Le contexte actuel est porteur de facteurs exogènes non prévisibles et non maîtrisés par le groupe. Ainsi, le groupe La Poste attire l'attention des lecteurs du présent cahier sur le fait que ces facteurs pourraient le mettre en difficulté ou en retard dans l'atteinte de ses objectifs, malgré la mise en œuvre en toute bonne foi des moyens prévus dans les feuilles de route associées aux objectifs.

(1) L'ensemble des renvois contenus dans ce document contiennent un hyperlien afin de pouvoir consulter directement la publication.

SOMMAIRE

1. ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE	5
1.1 Indicateurs et objectifs environnementaux	6
1.2 Indicateurs et objectifs sociaux	8
1.3 Indicateurs et objectifs sociétaux	9
2. INDEX GRI	11
2.1 Informations générales	12
GRI 2 : Informations générales 2021	12
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	25
2.2 Normes économiques	26
GRI 201 : Performance économique 2016	26
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	27
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	27
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	30
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	31
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	32
GRI 207 : Fiscalité 2019	32
2.3 Normes environnementales	33
GRI 301 : Matières 2016	33
GRI 302 : Énergie 2016	34
GRI 303 : Eau et effluents 2018	39
GRI 101 : Biodiversité 2024	40
GRI 305 : Émissions 2016	41
GRI 306 : Déchets 2020	44
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	46
2.4 Normes sociales	48
GRI 401 : Emploi 2016	48
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	51
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	52
GRI 404 : Formation et éducation 2016	56
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	59
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	61
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	61
GRI 408 : Travail des enfants 2016	62
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	62
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	62
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	63
GRI 413 : Communautés locales 2016	63
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	65
GRI 415 : Politiques publiques 2016	65
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	65
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	66
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	66

POUR RETROUVER LES PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES DU GROUPE LA POSTE, RENDEZ-VOUS SUR : WWW.LAPOSTEGROUPE.COM



**SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE



1.1	INDICATEURS ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	6
1.2	INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIAUX	8
1.3	INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIÉTAUX	9

L'ESG est un actif stratégique au cœur du modèle d'entreprise et de la création de valeur du groupe La Poste. Au travers de cet actif ambitieux et différenciant, le groupe aspire à être durablement rentable et responsable, en pilotant une performance globale et en rendant compte de ses actions et de son impact.

Le groupe a ainsi défini [10 enjeux ESG prioritaires](#) conjuguant impact et performance. Ces enjeux, dont découlent les principales politiques ESG du groupe, sont regroupés à travers trois volets :

- agir pour la planète (performance environnementale) ;
- agir avec et pour les collaborateurs (performance sociale) ;
- agir pour la société et l'avenir des territoires (performance sociétale).

En devenant entreprise à mission en 2021 et en adoptant une raison d'être et [quatre engagements structurants](#), le groupe La Poste a réaffirmé son ADN postal : l'engagement au service de la société tout entière. Face aux grandes transitions, ce choix s'est fait avec la conviction qu'une entreprise ne peut pas seulement être performante économiquement, mais qu'elle doit aussi chercher à rendre compte et à approfondir son impact sur la société, l'environnement, ses collaborateurs et l'ensemble de ses parties prenantes.

2026 marque une nouvelle étape pour le groupe La Poste : avec un comité de mission renouvelé, l'ambition est de faire de l'entreprise à mission l'instance chargée de qualifier et suivre l'impact des activités du groupe sur ses parties prenantes, et de sa raison d'être un vecteur de cohésion et de confiance pour l'ensemble des parties prenantes du groupe et notamment ses collaborateurs, en France et à l'international. Cette nouvelle étape s'inscrit dans l'ambition stratégique du groupe La Poste et confirme son positionnement d'entreprise pionnière, résiliente et créatrice de valeur pour elle et la société.

Les engagements environnementaux, sociaux et sociétaux pris par le groupe La Poste lui permettent de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Le groupe a défini des indicateurs et des objectifs à moyen terme que vous trouverez détaillés ci-après.

1.1 INDICATEURS ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Objectif
TRAJECTOIRES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES EN FAVEUR DE L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE							
Trajectoire de réduction des GES à 2030 (par rapport à 2021)^(a)							
	Groupe	Périmètre sous trajectoire SBTi ^(b)	%	+ 2	- 6	- 11	- 28 % à 2030
	■ dont scopes 1 et 2	Périmètre sous trajectoire SBTi ^(b)	%	- 17	- 27	- 31	- 43,6 % à 2030
	■ dont scope 3 ^(c)	Périmètre sous trajectoire SBTi ^(b)	%	+ 5	- 2	- 8	- 25 % à 2030
DÉCARBONATION DU TRANSPORT LONGUE DISTANCE							
Part des km d'acheminement longue distance bas carbone							
		BSCC	%	3,3	10,9	19,2	50 % à 2030
		Geopost	%	11,9	16,3	18,4	50 à 52 % à 2030
DIMINUTION DE L'IMPACT DU PARC IMMOBILIER							
	Part de l'électricité d'origine renouvelable ^(d)	Groupe	%	89,5	89,3	90	100 % à 2025
	Diminution de l'intensité énergétique du parc immobilier (kWh/m ²) ^(e)	La Poste Immobilier	%	- 14	- 24	- 24	- 11 % à 2025

(a) Plus de détails dans le Document d'enregistrement universel 2025, section 3.1.2.1 « Changement climatique - E1 », paragraphe « Cibles de réduction des émissions de GES » (p.176).

(b) Le périmètre sous trajectoire SBTi comprend l'ensemble des entités du groupe sous contrôle opérationnel à l'exclusion de CNP Assurances, Asendia, DPD Laser, Pickup Service, Tipsa, Lenton, C Chez Vous, DPD Romania, Jadlog, Speedy BG, Biocair, City Sprint.

(c) Hors émissions financées.

(d) Les bâtiments gérés par La Poste Immobilier sont approvisionnés à 100 % en électricité d'origine renouvelable depuis 2016.

(e) Année de référence 2021.

ENTREPRISE
À MISSION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EN RÉDUISANT LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE



Périmètre	Année de référence 2020 (en tonnes)			2024 (en tonnes) ^(a)			2025 (en tonnes)			Évolution 2020-2025 (%)			Objectif à 2030 (en tonnes)		
	NO _x	CO	PM10	NO _x	CO	PM10	NO _x	CO	PM10 ^(b)	NO _x	CO	PM10	NO _x	CO	PM10
Geopost	2 667	498	234	1 519	296	202	1 360	242	196	- 49,0	- 51,4	- 16,2	- 87 %	- 40 %	limiter la hausse de ses émissions de PM10 pour être inférieur à 310 tonnes/an
BSCC	861	111	57	633	86	31	569	97	31	- 39,9	- 12,5	- 45,0	- 73 %	- 16 %	limiter la hausse de ses émissions de PM10 pour être inférieur à 40 tonnes/an
Groupe	3 528	609	291	2 152	382	233	1 929	339	227	- 45,3	- 44,3	- 22,0	- 83 %	- 37 %	Inférieur à 350 tonnes/an

(a) Les données 2024 publiées dans l'état de durabilité 2024 étaient des estimations. Les données publiées ci-dessus sont les données réelles calculées post publication du Document d'enregistrement universel 2024.

(b) La mesure des PM10 intègre les particules de diamètre inférieur à 10 µm, dont les PM2.5. En 2025, les PM2.5 représentent 26 tonnes pour la BSCC et 119 tonnes pour Geopost.









PRÉSERVER LES RESSOURCES



Dans le cadre des travaux mis en œuvre en lien avec l'utilisation des ressources et l'économie circulaire, le groupe La Poste a pour objectif de déployer une mesure d'empreinte de ses ressources consommées et de piloter une trajectoire de réduction associée, via la méthode MRM⁽¹⁾ développée par La Poste (plus de détail en [p.280](#) du Document d'enregistrement universel 2025).

(1) MRM : Méthode Ressources-Matières.

1.2 INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIAUX









ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Objectif à 2030
UN GROUPE ATTENTIF							
	Liberté d'association et droit de négociation collective						
	Cohésion sociale, qualité du dialogue social constructif et permanent : moyenne des préavis nationaux et locaux	La Poste SA	Nombre de jours de grève par agent	0,97	0,38	0,43	Maintien d'un dialogue social constructif et permanent avec faible conflictualité
	Santé et sécurité au travail des collaborateurs						
	Taux de fréquence des accidents	Groupe	%	17,9 ^(a)	17,0	17,8	N+1 < N
	Qualité de vie et conditions de travail						
	Mesurées dans le baromètre d'engagement	Groupe ^(c)	Note sur 10	6,7	6,8	6,8	7
	Egalité professionnelle						
	Des effectifs à parité : part des femmes parmi les cadres dirigeants	Groupe	%	38,2	39,6	40,0	50
	Diversité et inclusion						
	Taux global de travailleurs en situation de handicap ^(b)	Groupe	%	nd	5,4	5,6	6
UN GROUPE QUALIFIANT							
	Insertion dans l'emploi						
	Nombre de jeunes embauchés ou accueillis (CDI, CDD, alternants, stagiaires) de moins de 30 ans	La Poste SA	Nombre	16 800	24 000	25 630	≥ N-1
	Développement de l'employabilité						
	Nombre de collaborateurs ayant suivi un parcours professionnel certifiant (en cumulé depuis 2021)	Groupe	Nombre	1 360	3 400	4 200	6 000
	Évolution professionnelle						
	Part des postiers ayant bénéficié d'une mobilité interne	Groupe	%	13,0	13,4	13,2	≥ N-1
UN GROUPE ENGAGÉ							
	Management exemplaire						
	Score d'engagement mesuré via le baromètre d'engagement	Groupe ^(c)	%	65	63	64	≥ 60 %
	RSE						
	Perception de chaque salarié de l'engagement des équipes à la réduction de l'impact écologique (mise en place d'actions, mesure du baromètre d'engagement)	Groupe ^(c)	%	71	71	68	80

(a) Périmètre groupe Europe.

(b) L'indicateur diversité/inclusion a été élargi au périmètre groupe.

(c) En 2025, le baromètre d'engagement adressé une fois par an à 211 000 collaborateurs du groupe (environ 93% du périmètre groupe), avec une couverture qui progresse chaque année.

1.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIÉTAUX

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Objectif
AFFIRMER UNE PRÉSENCE PHYSIQUE FORTE ET COORDONNÉE SUR LE TERRITOIRE							
 	Points de services ^(a)	Groupe France	Nombre	37 259	40 545	43 443	43 600 à 2028
	■ dont points de contact du réseau postal ^(b)	La Poste SA	Nombre	17 649	16 896	17 325	-
	Part de la population à moins de 5 km ou moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact ^(c)	La Poste SA	%	97,01	96,99	97,00	90
DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR DANS L'OFFRE DE BANCASSURANCE DES PRODUITS ET SERVICES RÉPONDANT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET TERRITORIAUX							
 	Production annuelle de crédit auprès des collectivités locales	La Banque Postale	Mds€	4,5	5,8	6,5	5,0 à 2025
	Production annuelle de crédit auprès du logement social, de la santé et du milieu associatif	La Banque Postale	Mds€	1,0	1,5	2,5	1,6 à 2025
	Encours d'investissements verts ^(d)	CNP Assurances	Mds€	27,2	29,4	33,0	28,7 à 2025
	Production annuelle de crédit auprès du tissu économique local	La Banque Postale	Mds€	1,9	1,9	2,0	2,2 à 2025
AGIR POUR UN NUMÉRIQUE INCLUSIF ET ÉTHIQUE							
 	Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique	La Poste SA	Nombre	646 071	788 252	809 141	1 000 000 à 2030

- (a) Les points de services comprennent les points de contact du réseau postal et les points d'accès supplémentaires aux services : points de services partenaires, Espaces Pro, relais et consignes Pickup.
- (b) Les points de contact du réseau postal comportent les bureaux de poste, les points La Poste Agences Communales et les points La Poste Relais.
- (c) Cet objectif correspond à l'engagement pris par La Poste dans le cadre de sa mission de service public d'aménagement du territoire.
- (d) Obligations vertes, forêts, immeubles labellisés, infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO₂.

Pour plus d'informations sur les ambitions de :

- **La Banque Postale** : se référer à la l'état de durabilité 2025 présenté dans le Document d'Enregistrement Universel de La Banque Postale ([chapitre 2, p. 57](#)).
- **CNP Assurances** : se référer à l'état de durabilité 2025 présenté dans le Document d'Enregistrement Universel de CNP Assurances ([chapitre 2, p.47](#)).
- **Geopost** : se référer au Sustainability Report publié sur le [site internet de Geopost](#).

INDEX GRI 2.

2.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	12
	GRI 2 : Informations générales 2021	12
	GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	25
2.2	NORMES ÉCONOMIQUES	26
	GRI 201 : Performance économique 2016	26
	GRI 202 : Présence sur le marché 2016	27
	GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	27
	GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	30
	GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	31
	GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	32
	GRI 207 : Fiscalité 2019	32
2.3	NORMES ENVIRONNEMENTALES	33
	GRI 301 : Matières 2016	33
	GRI 302 : Énergie 2016	34
	GRI 303 : Eau et effluents 2018	39
	GRI 101 : Biodiversité 2024	40
	GRI 305 : Émissions 2016	41
	GRI 306 : Déchets 2020	44
	GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	46
2.4	NORMES SOCIALES	48
	GRI 401 : Emploi 2016	48
	GRI 402 : Relations employés/direction 2016	51
	GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	52
	GRI 404 : Formation et éducation 2016	56
	GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	59
	GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	61
	GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	61
	GRI 408 : Travail des enfants 2016	62
	GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	62
	GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	62
	GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	63
	GRI 413 : Communautés locales 2016	63
	GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	65
	GRI 415 : Politiques publiques 2016	65
	GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	65
	GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	66
	GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	66

Le groupe La Poste suit les normes de reporting de développement durable de GRI et en applique ses principes de reporting. Le reporting a été préparé conformément à la dernière version des normes GRI (GRI 1 : Fondation 2021).

Les éléments d'informations extra-financières ont été vérifiées à plusieurs titres par des organismes tiers :

- un rapport émis en qualité de commissaires aux comptes, portant sur les **informations en matière de durabilité** et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le rapport des commissaires aux comptes figure dans le rapport de gestion (voir le Document d'enregistrement universel du groupe La Poste, [section 3.2, p.272](#)) ;
- un avis motivé a été rendu dans le cadre du rapport du comité de mission 2024 (rendu tous les 2 ans), exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que La Poste s'est fixés sur le périmètre concerné par la **qualité de société à mission** (voir le dernier rapport de l'un des commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant dans le rapport du Comité de mission 2024, [p.28](#)) ;
- en tant qu'émetteur d'obligations vertes (EMTN⁽¹⁾), le groupe peut être amené à répondre à des questions d'investisseurs soit directement en *roadshow*, soit éventuellement au travers de questionnaires dédiés.

En parallèle de ces audits externes, des missions d'audits internes sont menées par l'audit du groupe. En 2025, ces missions (hors missions des audits en filiales menées par leurs propres équipes) ont notamment porté sur la communication financière et les relations investisseurs. D'un point de vue plus spécifique, certaines missions d'audit interne ont pu porter sur la revue de mise en œuvre de feuilles de route RSE (missions post-acquisition, gouvernance et processus de la direction des achats groupe). En 2026, une mission en cours porte sur la fiabilité et l'environnement de contrôle de l'état de durabilité.

Déclaration d'utilisation	Le groupe La Poste a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025 en référence aux normes GRI.
GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)	-

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

GRI 2 : Informations générales 2021

L'organisation et ses pratiques de reporting

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-1 Détails sur l'organisation	Directive 2013/34/EU	Nom légal et localisation du siège social	Document d'enregistrement universel : section 7.1.2 (p.584) présentant les informations générales concernant La Poste SA
		Nature du capital et forme juridique	Document d'enregistrement universel : section 7.1.2 (p.584) et 7.1.1 (p.582)
		Pays dans lesquels La Poste exerce une activité	Document d'enregistrement universel : ■ en synthèse : rapport intégré p.9 ■ en détail : section 6 Note 45 Périmètre de consolidation (p.525)
2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	ESRS 15.1 ; ESRS 2 BP-1 §5 (a) et (b) i	Liste des entités incluses dans le reporting de durabilité, approche du reporting et différences par rapport au reporting financier	Document d'enregistrement universel : section 3.1.1.4 (p.169)
		Détails sur le périmètre de consolidation	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.4 (p.169) ■ section 6 Note 5 Évolution du périmètre de consolidation (p.420) et note 45 Périmètre de consolidation (p.525)

(1) European Medium Term Note.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-3 Période, fréquence et point de contact	ESRS 1 §73	Période de reporting et fréquence du reporting	Document d'enregistrement universel : section 3.1.1.4 (p.169)
		Date de publication du reporting	Le Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste a été déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2026. Ce présent index a été publié le 19 juin 2026.
		Point de contact pour les questions concernant le reporting ou les informations communiquées	Direction de l'engagement sociétal, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, France Tél : +33 (0)1 55 44 00 00 www.lapostegroupe.com
2-4 Reformulations d'informations	ESRS 2 BP-2 §13, §14 (a) à (b)	Cadre de référence et périmètre de reporting extra-financier	Document d'enregistrement universel : section 3.1.1.4 (p.170)
2-5 Assurance externe	Voir la Directive (EU) 2022/2464	Politique et pratiques de La Poste en matière de recherche d'une assurance externe	Document d'enregistrement universel : section 3.2 (p.272) Rapport 2024 du Comité de mission (p.28)
		Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière	Document d'enregistrement universel : section 3.2 (p.272)

Activités et travailleurs

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) i à (a) ii, (b) à (c), §42 (c)	Secteurs où La Poste est active	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.6 à 25) ■ section 1 (p.55) en vision synthétique ■ section 1 (p.53 à 112) en vision détaillée pour les 4 branches et les missions de service public ■ section 3.1.1.1 (p.153)
		Chaînes de valeur du groupe, ses activités, produits, services et marchés desservis	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.40-41) ■ section 3.1.1.1 (p.153)
2-7 Employés	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) iii ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) à (b) et (d) à (e), §51 à §52	Informations quantitatives sur les effectifs	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.6) ■ section 6, note 10 (p.426) ■ sections 3.1.1.1 (p.153) et 3.1.3.1 (p.200 et p.216) Voir « Compléments sur la répartition des employés du groupe La Poste » (p.14)

Compléments sur la répartition des employés du groupe La Poste [2-7]

	2024					2025				
	HOMME	FEMME	AUTRES	NON DÉCLARÉ	TOTAL	HOMME	FEMME	AUTRES	NON DÉCLARÉ	TOTAL
Nombre de salariés (en personnes physiques au 31/12)										
Nombre total de salariés	134 641	116 701	3	24	251 369	132 772	112 297	0	0	245 069
Nombre de salariés permanents	124 805	109 955	0	23	234 783	121 595	105 060	0	0	226 655
Nombre de salariés non permanents	9 836	6 746	3	1	16 586	11 177	7 237	0	0	18 414
Nombre de salariés à heures de travail non garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de salariés à temps plein	120 648	95 084	3	24	215 759	119 701	92 924	0	0	212 625
Nombre de salariés à temps partiel	13 993	21 617	0	0	35 610	13 071	19 373	0	0	32 444

	2024	2025
Nombre de salariés (en personnes physiques au 31/12)		
France	201 328	195 218
■ dont CDI	188 404	180 394
■ dont CDD (hors alternants)	7 613	10 658
■ dont alternants	5 311	4 166
Europe (hors France)	42 865	42 795
■ dont CDI	39 306	39 388
■ dont CDD (hors alternants)	3 368	3 136
■ dont alternants	191	271
Reste du monde	7 176	7 056
■ dont CDI	7 073	6 873
■ dont CDD (hors alternants)	55	125
■ dont alternants	48	58
TOTAL	251 369	245 069

	2024				2025			
	FRANCE	EUROPE (HORS FRANCE)	RESTE DU MONDE	TOTAL	FRANCE	EUROPE (HORS FRANCE)	RESTE DU MONDE	TOTAL
Siège (fonctions support)	7 240	16	0	7 256	7 057	15	0	7 072
Services-Courrier-Colis	97 047	922	0	97 969	104 783	1 086	0	105 869
Geopost	9 194	41 321	6 334	56 849	9 053	40 196	6 034	55 283
La Banque Postale	19 020	547	2 108	21 675	20 539	441	1 807	22 787
Grand Public et Numérique	42 396	361	325	43 082	36 022	370	338	36 730
TOTAL	174 897	43 167	8 767	226 831	177 454	42 108	8 179	227 741

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Part de contrat CDD/CDI	Groupe	%	4 / 96	7 / 93	8 / 92
Nombre de salariés avec horaires de nuit	Groupe	Nombre	14 937	18 998	17 320
Effectifs engagés en CDI ayant préalablement travaillé en CDD ^(a)	La Poste SA	Nombre	771	1 112	2 094

(a) Prend en compte les recrutements suite à un remplacement ou à un accroissement d'activité.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-8 Travailleurs qui ne sont pas employés	ESRS S1 S1-7 §55 à §56	Nombre total de travailleurs qui ne sont pas des employés et dont le travail est contrôlé par l'organisation	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.217) Voir ci-dessous « Compléments sur le recours à l'intérim »

Compléments sur le recours à l'intérim [2-8]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Dépenses d'intérim	Groupe	M€	1 250	1 152	922	- 20 % ^(a)
Non-employés (intérimaires) dans le personnel propre	Groupe	ETP	26 059	23 824	24 792	+ 4 % ^(a)

(a) Les variations de chiffres sont liés à deux effets combinés : (i) les dépenses d'intérim en France, dont le coût moyen est plus élevé qu'à l'étranger, ont baissé de plus de 40% entre 2024 et 2025 ; (ii) pour les filiales hors France, la comptabilisation pour la première fois en 2025 de l'intérim et des dépenses associées.

Gouvernance

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-9 Structure et composition de la gouvernance	ESRS 2 GOV-1 §21, §22 (a), §23 ; ESRS G1 §5 (b). Voir aussi les obligations de reporting de la Directive 2013/34/EU	Structure de gouvernance et comités du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.46-49) ■ section 3.1.1.2 (p.164) ■ section 5.1 (p.340) Voir aussi sur le site du groupe la description du Conseil d'administration et du Comité exécutif
		Comité du Conseil responsable des décisions et de la supervision de la gestion des impacts de La Poste sur l'économie, l'environnement et les personnes	Comité Qualité et Développement Durable (CQDD) et Comité d'audit : ■ section 3.1.1.2 (p.164) ■ section 5.1.1.7 (p.363) Communication sur le Progrès
		Composition du Conseil d'administration et de ses comités	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.46-49) ■ section 3.1.1.2 (p.164) ■ section 5.1 (p.340) Communication sur le Progrès Voir aussi sur le site du groupe le règlement intérieur du Conseil d'administration . À noter, conformément à la loi française qui interdit les statistiques ethniques, le groupe La Poste ne publie pas ce détail.
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Nomination des membres du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel : section 5.1.1 (p.340)
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Présidence du Conseil d'administration et Direction générale	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.46) ■ section 5.1.1 (p.340)
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c) ; GOV-2 §26 (a) à (b) ; SBM-2 §45 (d) ; ESRS G1 §5 (a)	Rôle de la gouvernance en matière de développement durable	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.2 (p.164) ■ section 5.1.1.6 (p.363) Communication sur le Progrès
		Rôle de la gouvernance dans la supervision de la diligence raisonnable	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.50-51) ■ section 3.1.1.2 (p.164) Communication sur le Progrès
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c) ; GOV-2 §26 (a) ; ESRS G1 G1-3 §18 (c)	Direction au sein de l'entreprise en charge des impacts	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.2 (p.164) ■ section 3.1.4.1 (p.243) Communication sur le Progrès
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	ESRS 2 GOV-5 §36 ; IRO-1 §53 (d)		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.2 (p.164) ■ section 3.1.1.4 (p.172) Communication sur le Progrès

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-15 Conflits d'intérêts	-	Prévention des conflits d'intérêts	Document d'enregistrement universel : ■ section 5.1.3.2 (p.370) ■ code de conduite du groupe, section « Gestion des conflits d'intérêts »
2-16 Communication des préoccupations majeures	ESRS 2 GOV-2 §26 (a) ; ESRS G1 G1-1 AR 1(a) ; G1-3 §18 (c)		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.2 (p.167) ■ section 4.5.7 (p.332) Communication sur le Progrès
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	ESRS 2 GOV-1 §23		Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.46) ■ section 3.1.1.2 (p.166)
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Évaluation du Conseil d'administration et mesures prises en réponse aux évaluations	Document d'enregistrement universel : section 5.1.1.6 (p.363)
2-19 Politiques de rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 (a) à (c) ; ESRS E1 §13	Politiques de rémunération et lien avec la gestion des impacts de l'organisation	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.2 (p.167) ■ section 5.2 (p.374)
2-20 Processus de détermination de la rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 (e)		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.2 (p.167) ■ section 5.1.1.7 (p.364) ■ section 5.2 (p.374)
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	ESRS S1 S1-16 §97 (b) à (c)		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.1 (p.220) ■ section 5.2.1 (p.377) Voir ci-dessous « Compléments sur le ratio de rémunération totale annuelle »

Compléments sur le ratio de rémunération totale annuelle [2-21]

Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Ratio entre la rémunération du P-DG et la rémunération moyenne du personnel de La Poste (ou ratio d'équité)	La Poste SA	Ratio	12 ^(a)	12	12
Ratio de rémunération totale annuelle ^(b)	Groupe	Ratio	ND	23	25

(a) Donnée 2023 retraitée suite à un changement de méthode de calcul. La méthodologie de calcul du ratio d'équité est présentée en p.377 du DEU 2025 du groupe La Poste.

(b) (rémunération individuelle la plus haute) / (rémunération médiane à l'exclusion de la plus haute rémunération individuelle). Changement de périmètre en 2025 pour intégrer les alternants et améliorer la prise en compte de l'absentéisme.

Stratégie, politiques et pratiques

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	ESRS 2 SBM-1 §40 (g)		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ message de la Présidente-Directrice générale (p.4 du rapport intégré) ■ section 3.1.1.1 (p.153)
2-23 Engagements politiques	ESRS 2 GOV-4 ; MDR-P §65 (b) à (c) et (f) ; ESRS S1 S1-1 §19 à §21, et §AR 14 ; ESRS S2 S2-1 §16 à §17, §19, et §AR 16 ; ESRS S3 S3-1 §14, §16 à §17 et §AR 11 ; ESRS S4 S4-1 §15 à §17, et §AR 13 ; ESRS G1 G1-1 §7 et §AR 1(b)	Engagements politiques pour une conduite responsable des affaires	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.5.3 (p.265) ■ section 3.1.4.3 (p.250) Voir ci-après « Compléments sur les engagements politiques » (p.19)
		Engagements politiques spécifiques aux droits de l'Homme	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.3.1 (p.202) ■ section 3.1.3.2 (p.221) ■ section 3.1.3.3 (p.228) ■ section 3.1.3.4 (p.234, 236 et 238) ■ section 3.1.4.1 (p.244) ■ section 4.5 (p.302) Voir ci-après « Compléments sur les engagements politiques » (p.19)
2-24 Intégration des engagements politiques	ESRS 2 GOV-2 §26 (b) ; MDR-P §65 (c) ; ESRS S1 S1-4 §AR 35 ; ESRS S2 S2-4 §AR 30 ; ESRS S3 S3-4 §AR 27 ; ESRS S4 S4-4 §AR 27 ; ESRS G1 G1-1 §9 et §10 (g)		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.2 (p.167) ■ section 3.1.3.1 (p.202) ■ section 3.1.3.2 (p.225) ■ section 3.1.3.3 (p.229) ■ section 3.1.3.4 (p.234, 236 et 239) ■ section 3.1.4.1 (p.243) Voir ci-après « Compléments sur les engagements politiques » (p.19)

Compléments sur les engagements politiques [2-23]

Au niveau national

L'ensemble des actions du groupe La Poste en matière de représentation d'intérêts se fait, pour la France, dans le respect des règles édictées par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Les activités de représentation d'intérêts du groupe sont notamment encadrées par la [charte de la représentation d'intérêts](#) et par le [code de conduite](#). Il existe également d'autres outils de prévention des conflits d'intérêts spécifiques aux acheteurs du groupe : la charte achats responsables et éthiques fournisseurs, la Politique Conformité des Achats et une charte portant sur les engagements responsables et éthiques de la filière achat du groupe.

La direction des affaires territoriales et publiques (DATP) a en charge la mise en œuvre des obligations de l'entreprise à l'égard de la HATVP, en établissant tous les ans la [déclaration annuelle](#) des représentants d'intérêts, de leurs actions, ainsi que des associations professionnelles, associatives ou syndicales dont l'entreprise est membre et qui réalisent des actions de représentation d'intérêts. Les filiales du groupe réalisent, si elles sont concernées, des déclarations autonomes.

Localement, des représentants du groupe sont chargés des relations avec les parties prenantes locales (élus, institutionnels, associations, acteurs socio-économiques, etc.) : dans chaque région, le délégué régional du groupe (DRG) et dans chaque département, le délégué territorial du groupe (DTG), accompagnent la transformation de l'entreprise en cohérence avec la politique anticorruption du groupe.

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Dépenses de lobbying	La Poste SA	M€	0,5 à 0,6	0,5 à 0,6	0,4 à 0,5

Au niveau européen

Depuis 1993, La Poste a un Bureau de représentation à Bruxelles chargé d'effectuer une veille sur les sujets européens, représenter l'entreprise et défendre ses intérêts auprès des institutions européennes, notamment sur les sujets de développement durable. Par ailleurs, La Poste :

- préside le Comité des affaires européennes de PostEurop dont l'objectif est de porter les positions publiques de l'organisation ;
- est vice-présidente de la Transversale ESG de PostEurop qui regroupe, à travers différents groupes de travail, des experts ESG des postes européennes et couvre les problématiques d'environnement, de transport, de formation et de dialogue social ;
- est vice-présidente du groupe de travail Reporting ESG de PostEurop, qui permet des échanges entre experts et de mener des actions de lobbying sur les reportings Taxonomie, CSRD et CS3D (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*) ;
- assure différents mandats au sein du Comité européen de dialogue social pour le secteur postal, qui réunit les représentants des postes et syndicats du secteur des États membres de l'Union européenne. Ses principales missions sont de donner des avis à la Commission sur les initiatives en matière de politique sociale et sur les évolutions de la politique européenne ayant une incidence sociale dans le secteur des services postaux ; favoriser le dialogue social dans le secteur des services postaux, afin de contribuer au développement de l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail des employés de ce secteur ; discuter des structures appropriées pour permettre les négociations entre les partenaires de ce secteur.

La Poste a également de nombreux échanges multilatéraux et bilatéraux avec les postes européennes sur les sujets de décarbonation de la mobilité, d'économie circulaire, d'emballages ou encore de formation. Elle intervient également lors de nombreuses conférences européennes pour présenter ses actions en matière ESG.

À l'international

La Poste joue également un rôle moteur sur les sujets d'ESG au sein des instances postales, des unions restreintes et dans le cadre de ses accords de coopération et échanges bilatéraux institutionnels avec les autres postes.

Le groupe La Poste est régulièrement sollicité par des postes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique pour réaliser des partages d'expérience, des échanges de bonnes pratiques en matière ESG ou des interventions auprès d'unions restreintes :

- au sein de l'*Asian-Pacific Postal Union* (APPU), le Groupe, en tant que membre observateur, promeut activement les initiatives en matière ESG et soutient les actions de l'APPU en matière de durabilité ;
- au sein de l'Union Postale Universelle (UPU), à travers le Fonds France, elle a soutenu financièrement le projet d'action climatique en faveur du Népal et de l'Indonésie, reconduit en 2026.
- via le fonds France, La Poste a continué en 2025 d'apporter son soutien financier ainsi que son expertise en matière ESG au projet de l'APPU intitulé « Développement durable dans le secteur postal en Asie-Pacifique ». Ce projet, déployé sur deux ans, prévoit un état des lieux des pratiques des opérateurs postaux de la région, ainsi que la tenue d'ateliers et de sessions de formation visant à les accompagner dans l'intégration de pratiques plus durables. Ce soutien a permis de prendre en charge les bourses de participation de 11 pays (Bhoutan, Cambodge, Fiji, Indonésie, Laos, Maldives, Myanmar, Nepal, Philippines, Vietnam et Mongolie) à la semaine de formation consacrée à la durabilité organisée en marge du *Postal Business Forum* de Bangkok en décembre 2025. La Poste y a également apporté son expertise, en présentant les initiatives de La Poste en matière de décarbonation des véhicules, d'impact environnemental de la livraison domicile et hors-domicile, d'économie circulaire et d'égalité des genres avant d'accompagner les travaux menés en atelier ;
- le groupe La Poste a également pu promouvoir son engagement en matière ESG et ses réalisations auprès d'une délégation de dirigeants des postes africaines en voyage d'étude à Paris en avril 2025 ;
- avec Japan Post, La Poste entretient des relations soutenues depuis 2008 notamment dans le domaine de l'ESG. Chaque année, des visites terrain et des échanges sont organisés dans le cadre de cet accord de coopération et donnent lieu à un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2025, l'accent a été mis sur le partage d'expérience en matière de logistique urbaine et de véhicule propres et de service public universel (SUP) ;
- le partage d'expérience sur les missions de SUP de La poste a également fait l'objet de plusieurs échanges durant l'année avec Vietnam Post, aboutissant à une mission de conseil dédiée effectuée par le groupe auprès de Vietnam Post pour la redéfinition de leur SUP ;
- avec La Poste marocaine (Barid Al-Maghrib), le sujet ESG fait partie depuis plusieurs années du *memorandum* d'entente qui lie les deux opérateurs postaux. Chaque année, des partages de bonnes pratiques sont organisés, notamment sur la politique du handicap en 2025 ;
- avec La Poste chilienne (Correos Chile), le groupe La Poste et sa filiale CNP Assurances partagent leur expérience en matière d'assurance inclusive (programme PITAF de l'UPU). Ce programme vise à développer les offres postales d'assurance inclusive et l'accès à ces offres en vue de répondre aux besoins d'assurance des populations entièrement ou partiellement exclues des services bancaires ainsi que des populations vulnérables. Le groupe et CNP Assurances ont également partagé leur expérience en matière d'assurance inclusive avec la poste vietnamienne lors de sa visite bilatérale en France en septembre 2025,
- en 2025, le groupe a également été sollicité par La Poste américaine (USPS) et La Poste chilienne (Correos Chile) pour contribuer à leur réflexion sur la constitution d'une flotte de véhicules électriques.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	ESRS S1 S1-1 §20 (c); S1-3 §32 (a), (b) et (e), §AR 31; ESRS S2 S2-1 §17 (c); S2-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 26 ; S2-4 §33 (c); ESRS S3 S3-1 §16 (c); S3-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 23 ; S3-4 §33 (c); ESRS S4 S4-1 §16 (c); S4-3 §25 (a), (b) et (e), §AR 23 ; S4-4 §32 (c)		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.1 (p.202 et 211) ■ section 3.1.3.2 (p.222, 224 et 225) ■ section 3.1.3.3 (p.228, 229 et 233) ■ section 3.1.3.4 (p.233) ■ section 4.5 (p.302)
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	ESRS S1 S1-3 §AR 32 (d); ESRS S2 S2-3 §AR 27 (d); ESRS S3 S3- 3 §AR 24 (d); ESRS S4 S4-3 §AR 24 (d); ESRS G1 G1-1 §10 (a); G1-3 §18 (a)		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.1 (p.211) ■ section 3.1.3.2 (p.224) ■ section 3.1.3.3 (p.233) ■ section 3.1.3.4 (p.235, 237 et 242) ■ section 3.1.4.1 (p.243) ■ section 4.5.5 (p.329) Communication sur le Progrès
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	ESRS 2 SBM-3 §48 (d); ESRS E2 E2-4 §AR 25 (b); ESRS S1 S1-17 §103 (c) à (d) et §104 (b); ESRS G1 G1-4 §24 (a)		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.2.2 (p.189) ■ section 3.1.3.1 (p.221) ■ section 3.1.4.1 (p.243) Voir ci-dessous « Compléments sur les cas de non-conformité »

Compléments sur les cas de non-conformité [2-27, 416-2, 417-2, 417-3]

En 2025, le groupe La Poste n'a pas fait pas l'objet de contentieux significatifs ⁽¹⁾ pour des motifs de :

- non-conformité de ses produits et services en relation avec les consommateurs ;
- non-conformité d'étiquetage de ses produits et services ;
- communication marketing.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-28 Adhésions à des associations	ESRS 1 §AR 16		Déclaration auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) de La Poste. Voir ci-après « Complément sur les adhésions à des associations »

(1) Plaintes, contentieux ou amendes pour un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros directement déposés contre l'une ou l'autre des entités contrôlées par La Poste dont la direction juridique du groupe aurait connaissance.

Compléments sur les adhésions à des associations [2-28]

Associations et organisations de réflexions auxquelles le groupe participe

Mouvement Impact France	Mouvement cherchant à diffuser les principes de l'entrepreneuriat social et écologique. Adhérente du mouvement, La Poste est membre du Conseil d'administration, finance leur Université d'été, réalise une étude avec et participe à des groupes de travail.
Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)	L'Observatoire de la RSE accompagne la transition des organisations vers des pratiques plus responsables en partageant ses expertises et en favorisant les échanges entre ses membres. La Poste est membre du Conseil d'administration et participe aux différents groupes de travail.
Culture Papier	Association rassemblant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème du papier notamment pour sensibiliser sur le rôle du papier et de l'imprimé et d'en promouvoir l'usage responsable.
Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)	Fédération rassemblant l'ensemble des acteurs du e-commerce et de la vente à distance. La Poste fait partie des prestataires e-commerce référencés par la FEVAD.

Transport

Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (Union TLF)	Organisation professionnelle représentant l'ensemble des métiers de la chaîne transport et logistique.
Avere-France	Association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Véhiposte est présent au Conseil d'administration et aux commissions Relations institutionnelles, véhicules légers et Mobilités lourdes. Contribution aux groupes de travail.

Numérique responsable⁽¹⁾

Institut du numérique responsable (INR)	Membre fondateur du Club Green IT devenu en 2018 l'Institut du numérique responsable. La Poste répond à de nombreuses sollicitations pour diffuser la culture du numérique responsable, participe à des <i>think tanks</i> , <i>workshops</i> , etc. La Poste internalise les livrables produits : label Numérique Responsable, MOOC numérique responsable, écoconception, IA responsable, etc.
Cigref (association des directeurs de systèmes d'information)	Participation aux travaux sur le numérique éthique et responsable. En 2025, La Poste a contribué à la stratégie numérique responsable des grandes organisations.
GAIA-X	Programme européen. Docaposte est membre fondateur de cette infrastructure <i>Cloud</i> (gestion des <i>data</i> , de transparence et d'utilisation des standards internationaux).

Cohésion sociale et territoriale

Réseau national Pimms Médiation	Réseau d'associations locales au service des territoires, agissant comme un acteur de médiation sociale, d'inclusion numérique et d'accès aux droits. Partenaire co-fondateur du premier Pimms Médiation, La Poste apporte des services de proximité et est un acteur clé de la relation quotidienne avec les habitants.
Fédération française des Services à la personne et de Proximité (Fédésap)	Association du secteur des services à la personne. Le réseau Âge d'Or Services, filiale de La Poste Santé et Autonomie, est adhérent.
Institut Terram	Groupe de réflexion (<i>think tank</i>) produisant des rapports dédiés à l'étude des territoires et à la cohésion territoriale. La Poste est représentée au Conseil d'administration.
La France s'engage	Membre du Conseil d'administration. La France s'engage est une coalition d'acteurs pour faire émerger et accélérer des projets sociaux et environnementaux, pour lesquels La Poste est jury.

Chaîne de valeur

Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH)	Association dont le groupe La Poste est membre. Elle organise régulièrement des échanges d'experts et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la loi relative au devoir de vigilance.
Observatoire des achats responsables (ObsAR)	La Poste est adhérente et participe aux différents groupes de travail (droits humains, climat, inclusion, etc) et tables rondes. La Poste participe également au baromètre des achats responsables. La Poste est également intervenue lors de matinées thématiques sur la décarbonation de la chaîne de valeur.

(1) La Poste a également contribué au co-financement et à la co-rédaction de l'AFNOR SPEC « IA frugale », ayant pour objectif de mesurer et réduire l'impact environnemental de l'IA.

Associations et organisations de réflexions auxquelles le groupe participe

Transition écologique

Institut national de l'économie circulaire (INEC)	La Poste est membre fondatrice de l'INEC et est présente au Conseil d'administration. L'INEC a pour mission de promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement grâce à une dynamique collaborative.
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)	LPO est une association qui agit pour la biodiversité et la protection de la petite faune sauvage (oiseaux, etc). La Poste est partenaire de la LPO, qui accompagne le groupe sur sa politique de biodiversité.
WWF	Organisation non gouvernementale internationale qui œuvre pour protéger les espèces et les écosystèmes menacés dans le monde. Le partenariat entre La Poste et WWF France vise à accompagner le groupe vers de meilleures pratiques en matière environnementale (expertise du plan de transition, partie prenante consultée lors de l'élaboration des politiques environnementales, démarche collaborative et sectorielle de lutte contre le transport illégal des espèces sauvages, etc).
La Fabrique Écologique (LFE)	Membre du Conseil d'administration. La Poste contribue aux publications et aux réflexions de cette organisation transpartisane visant à promouvoir l'écologie et le développement durable.
Fondation Université Gustave Eiffel	Membre du Conseil d'administration. Le centre de recherche contribue à produire des recherches sur la ville durable. La Poste reçoit leurs productions et participe à des événements.
EDEN	La structure vise à promouvoir l'équilibre énergétique. La Poste est membre du Conseil d'administration et participe à des groupes de travail.
World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)	Le WBCSD est une coalition mondiale d'entreprises engagées à promouvoir le développement durable et à intégrer la durabilité dans leur stratégie d'entreprise. La Poste a contribué à la création du premier <i>Global Circularity Protocol</i> , le nouveau standard international en matière de pilotage de la circularité en entreprise, paru en novembre 2025. En 2026, La Poste est devenue adhérente au WBCSD.

Immobilier

Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB)	La Poste Immobilier est membre adhérent et administrateur. LPI est adhérent au hub des prescripteurs bas carbone, au <i>Booster</i> du réemploi et au <i>Booster</i> des énergies renouvelables et de récupération, participe au concours CUBE 2020 et contribue à des ateliers sur la flexibilité énergétique, le réemploi, les analyses de cycle de vie et le label E+C –.
Observatoire de l'immobilier durable (OID)	La Poste Immobilier est membre adhérent de l'OID et partenaire du <i>Bat-ADAPT Acceleration Program</i> lancé par l'OID en 2023, consacré à l'adaptation au changement climatique. Partage de bonnes pratiques et promotion du développement durable dans l'immobilier, Baromètre de la performance environnementale des bâtiments.
Comité de liaison des entreprises consommatrices d'électricité (CLEEE)	La Poste, au travers de La Poste Immobilier, est membre du CLEEE qui regroupe les entreprises grandes consommatrices d'électricité dans différents domaines.
Association Afilog	Association regroupant les acteurs privés et publics de l'immobilier logistique et industriel.
Novabuild	La Direction Régionale Ouest de La Poste Immobilier est membre adhérent de cette association qui fédère les professionnels de la construction, de l'aménagement et de l'immobilier autour des enjeux climatiques, de biodiversité, de ressources et de santé en Pays de la Loire.
Cobaty	La Direction Régionale Ouest de La Poste Immobilier est adhérente de cette fédération de professionnels de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement, dédiée à l'amélioration du cadre de vie par une approche environnementale durable et collaborative
Envirobat	La Direction Régionale Occitanie de La Poste Immobilier est adhérente à l'association Envirobat Occitanie, un centre de ressources et réseau d'acteurs du bâtiment et de l'aménagement durables. L'objectif de l'association est de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments, des aménagements et de l'immobilier en Occitanie et à leur adaptation aux impacts du changement climatique.

Inclusion

Pépinières d'avenir	A l'initiative de la Caisse des Dépôts, La Poste est membre fondatrice de l'association. Celle-ci vise à identifier et faire émerger des solutions innovantes pour améliorer le système de l'aide sociale à l'enfance. Le groupe La Poste est co-financeur de l'association.
	La Poste est notamment présente dans les organismes suivants : AFMD, OPE, INCA, Autre Cercle, Club Landoy, StOpE au sexisme en entreprise, Elles bougent, Girls in the bank, Club handicap et compétences, Manifeste inclusion, FNCIDFF, OITW, fondation de la MG sur les aidants.

Engagement des parties prenantes

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	ESRS 2 SBM-2 §45(a) i à (a)iv ; ESRS S1 S1-1 §20(b) ; S1-2 §25, §27(e) et §28 ; ESRS S2 S2-1 §17(b) ; S2-2 §20, §22(e) et §23 ; ESRS S3 S3-1 §16(b) ; S3-2 §19, §21(d) et §22 ; ESRS S4 S4-1 §16(b) ; S4-2 §18, §20(d) et §21		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.155) ■ section 3.1.3.1 (p.211) ■ section 3.1.3.2 (p.224) ■ section 3.1.3.3 (p.232) ■ section 3.1.3.4 (p.235 et 242)
2-30 Négociations collectives	ESRS S1 S1-8 §60 (a) et §61		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.217) Communication sur le Progrès Voir ci-dessous « Compléments sur les négociations collectives »

Compléments sur les négociations collectives [2-30]

Synthèse des accords nationaux en 2025

Thème	Libellé	Périmètre
Accord salarial	Négociation Annuelle Obligatoire : décision unilatérale de l'entreprise prise le 14 mars 2025	La Poste SA
Gestion des emplois et des parcours professionnels	Accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers (GEPPMM)	La Poste SA
Gestion des emplois et des parcours professionnels	Adhésion de la CGT FAPT à l'accord GEPPMM du 31 mars 2025	La Poste SA
Qualité de vie et conditions de travail	Accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)	La Poste SA
Qualité de vie et conditions de travail	Adhésion de la CGT FAPT à l'accord QVCT du 10 avril 2025	La Poste SA
Gestion des emplois et des parcours professionnels	Accord sur les parcours professionnels et la reconnaissance de l'engagement des postiers de la Branche Grand Public et Numérique (BGPN)	BGPN
Qualité de vie et conditions de travail	Accord relatif au télétravail à La Poste	La Poste SA
Accord sur les métiers	Accord pour les agents et les encadrants de la distribution et du traitement	BSCC
Diversité, inclusion et égalité des chances	Accord social relatif à l'égalité professionnelle entre les postières et les postiers signé le 17 juillet 2025	La Poste SA
Rémunération	Accord Prime Challenge 2025-2027	BSCC (Colissimo)
Qualité de vie et conditions de travail	Avenant n°12 à l'accord santé prévoyance du 19 mai 2006	La Poste SA
Instances représentatives du personnel	Accord Comité de Groupe	Groupe
Diversité, inclusion et égalité des chances	Accord Handicap 2026-2027	La Poste SA

Indicateurs

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL					
Part du personnel propre couvert par des accords de négociation collective	France	%	ND	98,9	98,7
	Europe (hors France)	%	ND	55,7	58,5
	Reste du monde	%	ND	75,2	74,4
	Total	%	ND	90,8	91,0
Taux de participation aux élections des représentants du personnel ^(a)	La Poste SA	%	-	64,5	-
Nombre d'accords signés	Groupe France	Nombre	282	351	435
■ dont part des accords couvrant plus de 50 % des effectifs	Groupe France	%	100	100	100
PROTECTION SOCIALE					
Part des salariés couverts, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants : maladie, chômage, accident du travail et handicap acquis, congé parental, départ à la retraite	Groupe	%	ND	96,6	98,7

(a) Les élections des représentants du personnel se déroulent tous les 4 ans.

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	ESRS 2 BP-1 §AR 1 (a); IRO-1 §53 (b) ii à (b) iv	Processus d'analyse de matérialité	Document d'enregistrement universel : section 3.1.5.1 (p.253)
3-2 Liste des thèmes pertinents	ESRS 2 SBM-3 §48 (a) et (g)	Sujets matériels	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.5.2 (p.257)
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS 2 SBM-1 §40 (e); SBM-3 §48 (c) i et (c) iv; MDR-P, MDR-A, MDR-M, et MDR-T; ESRS S1 S1-2 §27; S1-4 §39 et AR 40 (a); S1-5 §47 (b) à (c); ESRS S2 S2-2 §22; S2-4 §33, §AR 33 et §AR 36 (a); S2-5 §42 (b) à (c); ESRS S3 S3-2 §21; S3-4 §33, §AR 31, §AR 34 (a); S3-5 §42 (b) à (c); ESRS S4 S4-2 §20, S4-4 §31, §AR 30, et §AR 33 (a); S4-5 §41 (b) à (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ voir l'ensemble de l'état de durabilité (chapitre 3.1, p.152) qui présente la gestion des impacts, risques et opportunités (IRO) du groupe.

2.2 NORMES ÉCONOMIQUES

GRI 201 : Performance économique 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : section 3.1 (p.152)
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	-		Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.42-44) ■ section 6.1 (p.386) Voir ci-dessous « Compléments sur la valeur économique directe générée et distribuée »

Compléments sur la valeur économique directe générée et distribuée [201-1]

		Unité	2023	2024	2025
Produits opérationnels	Groupe	M€	34 073	34 569	34 387
Chiffre d'affaires des activités commerciales	Groupe hors LBP	M€	26 888	27 055	26 700
Produit net bancaire	LBP	M€	7 185	7 514	7 687
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	Groupe	M€	35	39	23
Résultat d'exploitation	Groupe	M€	1 680	2 950	2 517
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	Groupe	M€	(169)	(164)	(111)
Charges de personnel	Groupe	M€	(13 605)	(14 006)	(13 909)
Salaires, traitements, primes et indemnités (y compris personnel intérimaire) ^(a)	Groupe	M€	11 080	11 169	11 130
Cotisations retraites ^(a)	Groupe	M€	560	509	423
Autres charges sociales ^(a)	Groupe	M€	2 086	2 169	2 091
Impôts et taxes assis sur les rémunérations ^(a)	Groupe	M€	710	758	757
Impôts locaux ^(b)	Groupe	M€	121	137	125
Autres impôts et taxes ^(b)	Groupe	M€	522	298	284
Impôts sur le résultat	Groupe	M€	(496)	(800)	(685)
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	Activités industrielles et commerciales ^(c)	M€	(135)	(29)	(57)

(a) Informations issues des états financiers consolidés, note 10.

(b) Informations issues des états financiers consolidés, note 11.

(c) Source : tableau des flux de trésorerie consolidés.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	ESRS 2 SBM-3 §48 (a), (d) à (e); ESRS E1 §18; E1-3 §26; E1-9 §64		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.2.1 (p.180) ■ section 4.1 (p.295)
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	-		Document d'enregistrement universel : section 6, note 31 (p.451)
201-4 Aide financière publique	-		Document d'enregistrement universel : ■ section 1.6 (p.106) ■ section 2.1.2 (p.118)

GRI 202 : Présence sur le marché 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : section 3.1 (p.152)
202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	ESRS S1 S1-10 §67-71 et §AR 72 à 73		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.219) Voir ci-dessous « Complément sur le ratio entre le salaire du premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local »
202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	ESRS S3		Conformément à la loi française, qui interdit les statistiques ethniques, le groupe La Poste ne publie pas cette information.

Complément sur le ratio entre le salaire du premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local [202-1]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Ratio entre le salaire au premier échelon standard comparé au salaire minimum local ^(a)	La Poste SA	Ratio	1,11	1,11	1,12
Part des employés ^(b) du groupe percevant une rémunération fixe inférieure au salaire décent	Groupe	%	ND	0	0

(a) Il n'y a pas d'écart homme/femme car il s'agit de rémunérations sous grille. Le salaire au premier échelon est comparé au salaire minimum français.

(b) Collaborateurs, fonctionnaires, CDI ou CDD à l'exclusion des alternants et stagiaires. Les non-employés ne sont pas intégrés dans le périmètre.

GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : section 3.1 (p.152)
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	ESRS S3		Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.43) ■ section 6.1, note 39.2 (p.516) ■ section 6.3, note 26.2 (p.574) Voir « Compléments sur le mécénat de compétences » (p.28)

Compléments sur le mécénat de compétences

Favoriser Le mécénat de compétences mission de courte durée, en soutien aux associations partenaires (groupe France, en nombre)

	2023	2024	2025
Missions réalisées par les collaborateurs	2 892	3 889	6 332
Nombre de collaborateurs ayant réalisé au moins une mission	2020	2 663	4 970
Heures de mécénat	8 464	12 646	16 915
Associations mobilisées sur des missions courtes ^(a)	55	68	84

(a) Cinq associations ayant mobilisé le plus de collaborateurs en 2025 : World Cleanup Day ; Les Restos du Cœur, La Croix-Rouge, 1 lettre 1 sourire et l'Envol.

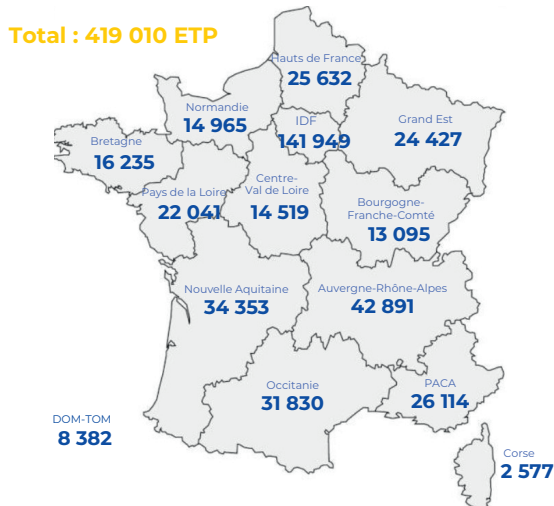
La politique de mécénat de compétences se déploie grâce au programme Déclic, mon temps de travail solidaire. Il permet aux collaborateurs de s'engager sur le temps de travail et avec l'accord de leur manager dans des formats courts auprès d'associations d'intérêt général œuvrant sur quatre champs : la solidarité, l'environnement, l'éducation et la santé (en lien avec les enjeux de l'entreprise à mission).

Une plateforme dédiée facilite la rencontre entre les collaborateurs et les structures partenaires : près de 200 structures partenaires d'intérêt général sont présentes sur la plateforme. Un plan d'animation annuel, ainsi que le temps fort « Tous mobilisés ! » relayé par l'ensemble des branches, permettent de mettre en avant les actions du programme Déclic.

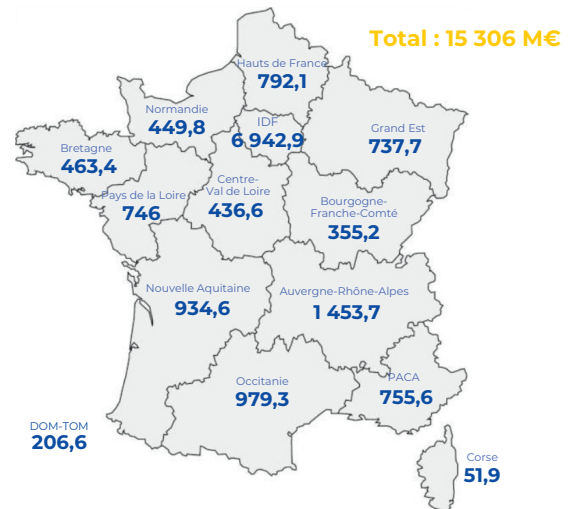
Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	ESRS S1 S1-4 §AR 41 ; ESRS S2 S2-4 §AR 37 ; ESRS S3 S3-4 §AR 36		Document d'enregistrement universel : Rapport intégré (p.8, p.42-43 et 45) Voir « Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs » (p.29)

Empreinte socio-économique de La Poste ⁽¹⁾

Emplois soutenus (en ETP)



PIB généré (en M€)



(1) Cette empreinte concerne la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. Elle intègre La Poste SA, La Banque Postale SA, La Poste Immobilier, Viapost groupe, DPD France, Médiapost, CNP France et BPO IS.

Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs [203-2]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	
ENTREPRISE À MISSION	Empreinte emploi	Périmètre ^(a)	ETP	444 182	426 038	419 010
	Part de la population à moins de 5 km et moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact ^(b)	La Poste SA	%	97,01	96,99	97,00

(a) La Poste SA, La Banque Postale SA, La Poste Immobilier, Viapost groupe, DPD France, Médiapost, CNP France et BPO IS.

(b) Conformément à l'engagement pris par La Poste dans le cadre de sa mission de service public d'aménagement du territoire.

Présence postale et adaptation des formats

	Unité	2023	2024	2025	
Points de services, relais commerçants et consignes dans le monde	Nombre	108 000 ^(a)	152 000	163 000	
Points de contact du réseau postal (La Poste SA)	Nombre	17 649	16 896	17 325	
Bureaux de poste	Commercialisation auprès des particuliers/professionnels de services de banque/assurance/courrier/colis/express/téléphonie mobile.	Nombre	6 761	6 606	6 435
• dont bureaux facteur-guichetier	Partage du temps du facteur-guichetier entre guichet de bureau de poste et distribution du courrier et des colis.	Nombre	1 632	1 687	1 692
• dont bureaux labellisés « France Services »	Visent à rapprocher les services des principaux opérateurs publics des usagers (allocations familiales, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Titres, France Travail, France Rénov', La Poste, Urssaf, MSA et point-justice).	Nombre	413	414	416
• Bureaux Quartier Sensible (BQS)	Bureaux à priorité sociétale.	Nombre	1 244	843	750
Agences communales et intercommunales	Gérées avec une mairie ou une intercommunalité, elles proposent l'essentiel des services d'un bureau de poste.	Nombre	7 037	7 153	7 187
La Poste Relais	Hébergés chez des commerçants, artisans ou associations, à qui La Poste a donné mandat pour effectuer des prestations postales et, en zone rurale, des services financiers simples de dépannage.	Nombre	3 210	3 137	3 703
Points d'accès supplémentaires ^(b) (en France)	Nombre	Près de 20 000	Plus de 23 600	Plus de 26 000	
Fréquentation journalière moyenne des bureaux de poste	Nombre	770 400	739 039	694 694	
Nombre moyen de visiteurs uniques du site internet La Poste par mois	Millions	24,9	22,4	22,4	

(a) En 2023, la donnée comprend les relais commerçants et les consignes dans le monde.

(b) Ils regroupent les points de service, les Espaces Pros et les relais et consignes Pickup.

Accessibilité des bureaux de poste

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Bureaux de poste disposant d'un espace de vente accessible à tous handicaps	La Poste SA	Nombre %	6 460 92	6 618 95	5 984 93
Bureaux présentant un espace de vente accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)	La Poste SA	Nombre %	4 832 71	4 618 70	6 220 97
Bureaux de poste équipés de guichets automatiques bancaires (GAB) avec au moins un GAB accessible aux PMR	La Poste SA	%	97	98	98
GAB accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes	La Poste SA	%	92	91	92
GAB situés à l'intérieur des bureaux accessibles aux personnes en situation de handicap	La Poste SA	%	100	100	100
Bureaux de poste équipés d'un amplificateur de son	La Poste SA	Nombre %	6 022 89	6 024 91	5 956 93
Collaborateurs du Réseau en contact avec la clientèle ayant suivi une formation en e-learning sur l'accueil des clients en situation de handicap	La Poste SA	%	87	87	87

Satisfaction des clients

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Satisfaction globale des clients fréquentant le Réseau ^(a)	La Poste SA	%	82,0	82,7	84,2
Traitement des réclamations dans les délais	La Poste SA	%	ND	93,1	95,0
CERTIFICATION ISO 9001					
Taux de couverture (collaborateurs)	Groupe	%	52	52	58
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	Groupe	%	20	40	45

(a) La mesure intègre les bureaux de poste, les agences postales communales, les points La Poste Relais. Correspond à la part des notes de 7 à 10 données à l'enquête Particuliers à la question « Globalement, comment évaluez-vous votre dernière visite ? »

GRI 204 : Pratiques d'achats 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1 (p.152) ■ sections 4.1 (p.290) et 4.5 (p.302)
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	ESRS S3		Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.43) ■ section 3.1.3.2 (p.221) Voir « Compléments sur les achats responsables » (p.46)

Complément sur les pratiques d'achat [204]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Délai de paiement moyen contractuel	Périmètre ^(a)	Jours	ND	37	36
Délai de paiement moyen constaté au niveau du groupe	Périmètre ^(a)	Jours	ND	38	33
Délai de paiement moyen constaté pour les PME	Périmètre ^(a)	Jours	ND	35	31
Part des factures alignées aux conditions de paiement standard du groupe	Périmètre ^(a)	%	ND	83	82
Part des factures des PME alignées aux conditions de paiement standard du groupe	Périmètre ^(a)	%	ND	95	93
Procédures judiciaires en cours pour paiements tardifs	Groupe	Jours	ND	0	0

(a) En 2024, ces indicateurs couvraient les dix entités les plus significatives, représentant 77 % des achats du groupe. En 2025, ces indicateurs couvrent la totalité du groupe : elles reposent sur le recensement des délais réels de paiement auprès des entités du groupe sur les onze premiers mois de l'année 2025 et sur une estimation du mois de décembre au prorata temporis des achats réels.

GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.4.1 (p.243) ■ sections 4.1 (p.297)
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	ESRS G1 G1-3 §AR 5	Evaluation des risques	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.4.1 (p.243) ■ section 4.1.3 (p.297) Communication sur le Progrès
		Risques liés à la corruption	Document d'enregistrement universel : section 4.1.3 (p.297)
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	ESRS G1 G1-3 §20, §21(b) et (c) et §AR 7 et 8		Document d'enregistrement universel : section 3.1.4.1 (p.244) Communication sur le Progrès. La politique groupe de lutte contre la corruption et le trafic d'influence s'inscrit dans un corpus normatif, en application du code de conduite du groupe et disponible ici . Le code de conduite est annexé au Règlement intérieur de chacune des entités. La démarche de lutte anticorruption du groupe est également mise en œuvre dans le cadre des relations avec les tiers fournisseurs (voir la démarche de conformité fournisseurs présentée sur le site du groupe ici).
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	ESRS G1 G1-4 §25		Document d'enregistrement universel : section 3.1.4.1 (p.247)

Compléments sur la lutte contre la corruption et la prévention de la fraude

(périmètre groupe, en nombre)	2024	2025
Condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0	0

(périmètre groupe)	Unité	2024	2025
Collaborateurs formés contre le trafic d'influence et à la lutte anti-corruption ^(a)	Nombre	71 737	74 060
Collaborateurs occupant une fonction à risque ^(b)	Nombre	86 644	83 261
Part des fonctions à risque couvertes par des programmes de formation contre le trafic d'influence et à la lutte anti-corruption	%	83	89

(a) Formation spécifique pour les collaborateurs cadres et les collaborateurs dont les fonctions sont exposées au risque de corruption.

(b) Amélioration de la méthodologie de définition de la cible début 2025.

La Poste met continuellement en place des actions pour prévenir les fraudes, les vols et les escroqueries. L'objectif est de promouvoir une culture anti-fraude à tous les niveaux, afin de protéger l'entreprise, ses clients et ses employés.

Le *Panorama des Fraudes*, newsletter de vulgarisation des tendances de fraude, est diffusé à fréquence bimestrielle et est accessible à tous les postiers.

Pour intégrer le risque de fraude nativement dans l'ensemble des projets, le groupe utilise Equinoxe, une méthode d'analyse du risque de fraude développée par le groupe et destinée à tous les chefs de projets et chefs de produits.

GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : section 3.1 (p.152)
206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	-		Document d'enregistrement universel : section 4.4 (p.301)

GRI 207 : Fiscalité 2019

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	-
207-1 Approche de la politique fiscale	-	Politique fiscale et lutte contre l'évasion fiscale	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.43) ■ section 3.3.3 (p.284) ■ section 6, note 11 (p.427) La politique fiscale mise à jour annuellement est disponible sur le site internet du groupe.
207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	-	Gestion des risques fiscaux	Document d'enregistrement universel : section 3.3.3 (p.284) La politique fiscale mise à jour annuellement est disponible sur le site internet du groupe.
207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	-	Dispositif d'alerte	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.4.1 (p.245) ■ section 3.3.3 (p.284) La politique fiscale mise à jour annuellement est disponible sur le site internet du groupe.
207-4 Reporting pays par pays	-		Un reporting fiscal par zones géographiques est publié dans la politique fiscale mise en ligne sur le site internet du groupe.

2.3 NORMES ENVIRONNEMENTALES

GRI 301 : Matières 2016 ⁽¹⁾

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E5 E5-1 §12 ; E5-2 §17 ; E5-3 §21	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1 (p.152) ■ section 3.3.2 (p.279)
301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	ESRS E5 E5-4 §31 (a)	Optimiser l'utilisation des matières	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.3 (p.280)
301-2 Matières recyclées utilisées	ESRS E5 E5-4 §31 (c)	Utilisation des matières recyclées	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.3 (p.280)
301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	ESRS E5	Gestion des emballages	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.3 (p.283)

		Périmètre	Unité	2023	2024	2025
RESSOURCES UTILISÉES PAR LE GROUPE						
Gestion des équipements informatiques						
Équipements informatiques réparés pour remise en service au sein du groupe	(a)		Nombre	3 329	10 028	8 028
Équipements informatiques réemployés	(a)		Nombre	28 530	21 801	22 268
Équipements donnés dans des opérations de réemploi solidaire auprès d'associations	(a)		Nombre	4 845	2 092	1 937
ENTREPRISE A MISSION Consommation de matières économisées via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques	(a)		Tonnes	13 400	9 841	10 107
Bourse aux matériels						
Nombre d'objets échangés via la Bourse aux matériels ^(b)	Groupe		Nombre	ND	39 166	59 745
Action concernant les véhicules						
Véhicules postaux d'occasion thermiques ou électriques vendus ^(c)	Véhiposte		Nombre	ND	5 300	5 660
OFFRES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE						
Part des emballages colis double-usage dans les gammes d'emballages vendus aux particuliers	La Poste SA		%	56	82	94
Part de matières recyclées intégrées dans les emballages vendus	La Poste SA		%	ND	37	38
Vélos de facteurs remis à Nouvelle Attitude en vue du reconditionnement	Nouvelle Attitude		Nombre	855	1 456	1 372

(a) 2023 : La Poste SA, LBP SA, Sofiap, LBP CF, siège Geopost. 2024 et 2025 : La Poste SA, LBP SA, Louvre Banque Privée, LBPAM, LBPCF, Domiserve, CNP Assurances, Easybourse, Chronopost et Docaposte.

(b) Plus d'informations sur la Bourse aux matériels dans le Document d'enregistrement universel 2025 (p.280).

(c) Ventes réalisées via des enchères en ligne ou en salles de vente, ou via des ventes réservées aux collaborateurs du groupe à des prix préférentiels.

(1) L'analyse de double matérialité et les consultations menées auprès des parties prenantes ont permis de confirmer que, tant d'un point de vue financier que du point de vue de l'impact, les ressources et l'économie circulaire (ESRS E5) ne sont pas des sujets matériels pour le groupe.

GRI 302 : Énergie 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E1 E1-2 §25 (c) à (d); E1-3 §26; E1-4 §33	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1 (p.157) ■ section 3.1.2.1 (p.174) ■ sections 4.1 (p.295) et 4.5 (p.302) Communication sur le progrès
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	ESRS E1 E1-5 §37; §38; §AR 32 (a), (c), (e) et (f)	Consommation en carburant	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.182) Voir ci-dessous « Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste »
		Consommation en énergie	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.182) Voir ci-dessous « Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste »

Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste [302-1]

Synthèse des consommations d'énergie

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres	Groupe	Mwh	2 437 707	2 650 543	2 718 556	+ 3 %
■ dont consommation d'énergie provenant de sources fossiles	Groupe	Mwh	1 739 308	1 550 573	1 625 832	+ 5 %
		% par rapport au total	71	59	60	-
■ dont consommation d'énergie provenant de sources renouvelables	Groupe	Mwh	698 399	1 099 969	1 092 723	- 1 %
		% par rapport au total	29	41	40	-
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables	Groupe	Mwh	133	382 227	347 644	- 9 %
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	Groupe	Mwh	1 189 730	1 056 376	1 107 795	+ 5 %
Consommation de combustibles provenant du gaz naturel	Groupe	Mwh	419 101	373 077	396 138	+ 6 %
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	Groupe	Mwh	0	0	0	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	Groupe	Mwh	698 265	717 742	731 246	+ 2 %
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	Groupe	Mwh	130 476	121 120	121 900	+ 1 %
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	Groupe	Mwh	1 699	2 065	13 834	
Production d'énergie renouvelable	Groupe	Mwh	16 075	20 149	28 727	+ 43 %
Production d'énergie non renouvelable	Groupe	Mwh	0	0	0	-

Transport : énergie consommée par type de carburant (scope 1)

Périmètre groupe (en MWh)	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Consommation énergétique transport	1 170 577	1 418 221	1 422 942	+ 0,3 %
■ dont essence	122 254	152 253	177 181	+ 16 %
■ dont diesel/gazole	1 031 413	875 051	897 688	+ 3 %
■ dont GNC	15 122	10 334	4 072	- 61 %
■ dont GPL	-	4 609	6 281	+ 36 %
■ dont éthanol	-	18 392	10 476	- 43 %
■ dont B100	-	474	0	- 100 %
■ dont HVO	-	356 531	324 905	- 9 %
■ dont bioGNC	20	22	2 339	

Bâtiments : consommation d'énergie du parc immobilier détenu en propre ou géré directement par le groupe

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
CARACTÉRISTIQUES DU PARC						
Parc immobilier d'exploitation ^(a)	Groupe	Nombre d'immeubles	11 885	11 854	11 989	+ 1 %
■ dont parc immobilier de La Poste Immobilier	LPI	Nombre d'immeubles	9 137	8 972	8 669	- 3 %
Surface des bâtiments	Groupe	Millions de m ²	13,1	13,1	12,9 ^(b)	- 2 %
■ dont surfaces des bâtiments de La Poste Immobilier	LPI	Millions de m ²	6,0	6,1	5,9	- 3 %
Nombre de bâtiments certifiés (HQE, BREEAM, LEED, BDM, BBC, BEPOS) (hors promotion et copromotion)	LPI	Nombre	46	54	61	+ 13 %
CONSOUMATIONS ÉNERGÉTIQUES						
Consommation énergétique des bâtiments	Groupe	MWh	1 267 130	1 232 877	1 295 613	+ 5 %
■ dont fioul	Groupe	MWh	31 432	22 576	18 818	- 17 %
■ dont gaz naturel	Groupe	MWh	400 147	359 549	392 066	+ 9 %
■ dont propane	Groupe	MWh	6 695	5 082	7 827	+ 54 %
■ dont bois	Groupe	MWh	113	6 686	9 923	+ 48 %
■ dont chauffage urbain	Groupe	MWh	48 395	34 854	43 507	+ 25 %
■ dont électricité	Groupe	MWh	780 347	804 008	823 473	+ 2 %
Électricité d'origine renouvelable dans la consommation totale d'électricité	Groupe		89	89	90	-
Installations photovoltaïques	LPI	Nombre	57	63	62	- 2 %
Puissance photovoltaïque installée	LPI	MWc	10,1	12	10	- 17 %

(a) Hors immeubles de placement de CNP Assurances.

(b) Reprise de la donnée 2024 pour CNP Assurances.

Compléments sur les certifications ISO 14001

Indicateur	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Taux de couverture (collaborateurs)	Groupe	%	16	18	21
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	Groupe	%	26	28	38

Transport

Flotte détenue ou gérée directement par le groupe

(périmètre groupe)	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Nombre total de véhicules	Nombre	121 337	116 541	108 874	- 7 %
VÉHICULES DE SERVICE					
Nombre total de véhicules de service	Nombre	73 818	79 848	71 396	- 11 %
Véhicules électriques de service	Nombre	22 513	25 531	27 089	+ 6 %
● dont deux roues électriques	Nombre	1	1	1	0 %
● dont trois roues électriques Staby	Nombre	8 375	8 019	7 419	- 7 %
● dont quadricycles électriques	Nombre	845	578	470	- 19 %
● dont véhicules légers électriques	Nombre	13 284	16 886	19 193	+ 14 %
● dont poids lourds électriques	Nombre	8	47	6	- 87 %
Part des véhicules électriques de service	%	30	32	38	
Véhicules alternatifs (GNV, GNC, HVO...) de service	Nombre	2 519	7 531	2 149	- 71 %
Véhicules thermiques de service	Nombre	48 786	46 786	42 158	- 10 %
● dont deux roues motorisés	Nombre	110	107	72	- 33 %
● dont véhicules légers	Nombre	48 451	46 451	41 892	- 10 %
● dont quadricycles	Nombre	6	6	0	- 100 %
● dont poids lourds	Nombre	219	222	194	- 13 %
● dont norme euro 5	%	7	8	5	
● dont norme euro 6	%	77	74	94	
Part des véhicules thermiques de service	%	66	59	59	
VÉHICULES DE FONCTION					
Nombre total de véhicules de fonction	Nombre	13 275	11 168	12 236	+ 10 %
Véhicules électriques de fonction	Nombre	297	485	766	+ 58 %
VÉLOS, CHARIOTS ET ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION					
Vélos	Nombre	16 472	16 016	14 755	- 3 %
Vélos à assistance électrique	Nombre	16 419	15 983	14 755	- 3 %
Chariots	Nombre	2 866	2 700	2 980	- 6 %
Chariots électriques	Nombre	287	280	280	0 %
Équipements de manutention	Nombre	14 906	6 809	6 824	0 %
Équipements de manutention électriques	Nombre	12 716	3 544	3 905	+ 10 %
KILOMÈTRES PARCOURUS					
Total des kilomètres parcourus par la flotte de véhicules de service	Millions de km	1 229	1 292	1 259	- 3 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	ESRS E1		Voir ci-dessous « Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste »

Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste [302-2]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Consommation totale d'énergie en dehors de l'organisation	Sous-traitants	Mwh	5 794 383	6 307 558	6 587 158	+ 4 %
■ dont consommation d'énergie provenant de sources fossiles	Sous-traitants	Mwh	5 740 341	6 061 484	6 164 267	+ 2 %
		% par rapport au total	99	96	94	-
■ dont consommation d'énergie provenant de sources renouvelables	Sous-traitants	Mwh	54 041	246 073	422 891	+ 72 %
		% par rapport au total	1	4	6	-
<hr/>						
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables	Sous-traitants	Mwh	54 035	246 044	417 621	+ 70 %
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	Sous-traitants	Mwh	5 560 478	5 915 677	6 037 990	+ 2 %
Consommation de combustibles provenant du gaz naturel	Sous-traitants	Mwh	169 636	141 921	119 585	- 16 %
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	Sous-traitants	Mwh	-	-	-	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	Sous-traitants	Mwh	6	30	5 269	
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	Sous-traitants	Mwh	10 228	3 887	6 692	+ 72 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
302-3 Intensité énergétique	ESRS E1 E1-5 §40 à §42		Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.182) Voir « Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste » (p.34)

Compléments sur l'intensité énergétique [302-3]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact sur le climat (consommation totale d'énergie liées aux opérations propres par millions d'euros de chiffre d'affaires industriel)	Groupe	Mwh/M€ de CA	91	98	102	+ 4 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
302-4 Réduction de la consommation énergétique	ESRS E1	Indicateurs	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.182) Voir « Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste » (p.34) et « Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste » (p.37)
302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	ESRS E1	Optimisation des flottes et de leurs consommations	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.174) Voir « Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste » (p.34) et « Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste » (p.37)
		Indicateurs	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.182) Voir « Compléments sur les consommations énergétiques au sein du groupe La Poste » (p.34) et « Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du groupe La Poste » (p.37)

GRI 303 : Eau et effluents 2018 ⁽¹⁾

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E2 §AR 9 (b) ; E2-1 §12 ; E2-2 §16 et §19 ; E2-3 §20 ; ESRS E3 E3-1 §9 ; E3-2 §15, §17 à §18 ; E3-3 §20	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.5.1 (p.254) ■ section 3.1.2.2 (p.187) ■ section 3.3.2.4 (p.283) ■ section 4.5 (p.302)
303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	ESRS 2 SBM-3 §48 (a) ; MDR-T §80 (f) ; ESRS E3 §8 (a) ; §AR 15 (a) ; E3-2 §15, §AR 20	Pilotage de la consommation en eau	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.4 (p.283)
303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	ESRS E2 E2-3 §24	Pilotage de la consommation en eau	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.4 (p.283)
303-3 Prélèvement d'eau	ESRS E3	Réduction des consommations	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.4 (p.283)
303-4 Rejet d'eau	ESRS E3	Meilleure gestion de l'eau	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.4 (p.283)
303-5 Consommation d'eau	ESRS E3 E3-4 §28 (a), (b), (d) et (e)	Indicateurs	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.4 (p.283) Voir ci-dessous « Compléments sur l'eau »

Compléments sur l'eau [303-5]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Consommation d'eau	Groupe	m ³	1 942 915	1 961 814	1 639 989	- 16 %

(1) L'analyse de double matérialité et les consultations menées auprès des parties prenantes ont permis de confirmer que, tant d'un point de vue financier que du point de vue de l'impact, les ressources aquatiques et marines (ESRS E3) ne sont pas des sujets matériels pour le groupe.

GRI 101 : Biodiversité 2024 ⁽¹⁾

Norme GRI	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
101-1 Politiques visant à arrêter et à inverser la perte de biodiversité	Politiques, objectifs et cibles	Document d'enregistrement universel : section 3.3.1 (p.276) Voir section 1.1 du présent document
101-2 Gestion des impacts sur la biodiversité	Mesures d'atténuation des impacts	Document d'enregistrement universel : section 3.3.1 (p.277)
101-3 Accès et partage des avantages	Mesures en matière d'accès et de partage des avantages	Non applicable à La Poste
101-4 Identification des impacts sur la biodiversité	Détermination des impacts réels et potentiels significatifs sur la biodiversité	Document d'enregistrement universel : section 3.3.1 (p.277)
101-5 Sites qui ont des impacts sur la biodiversité	Localisation et superficie	-
101-6 Facteurs directs de perte de biodiversité		Document d'enregistrement universel : ■ émissions de GES : section 3.1.2.1 (p.183) ■ prélèvement d'eau : section 3.3.2.4 (p.283) ■ pollution : section 3.1.2.2 (p.189)
101-7 Changements dans l'état de la biodiversité	Ecosystèmes affectés ou susceptibles de l'être	-
101-8 Services écosystémiques		Document d'enregistrement universel : section 3.3.1 (p.276)

Compléments sur la biodiversité [101]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025 ^(b)
ENTREPRISE À MISSION GLOBAL BIODIVERSITY SCORE (GBS) ^(a)					
Empreinte statique	Voir ^(a)	MSA.km ²	543	1181	-
Empreinte dynamique	Voir ^(a)	MSA.km ²	5,4	12,8	-
REPARTITION DE L'EMPREINTE STATIQUE PAR SCOPE					
Scope 1 et scope 2 (activité interne)				9,9 %	-
Scope 3 amont				90,1 %	-
REPARTITION DE L'EMPREINTE STATIQUE PAR PRESSION					
Impacts relatifs à l'occupation des sols				51,3 %	-
Impacts relatifs au changement climatique				34,8 %	-
Impacts relatifs à la pollution				9,4 %	-
Impacts relatifs à la consommation d'eau				4,5 %	-

(a) 2023 : périmètre La Poste SA et La Banque Postale (périmètre opérationnel). Mesure étendue à Geopost en 2024. Les activités de La Poste SA, La Banque Postale (périmètre opérationnel) et Geopost représentent 76 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

(b) La mesure du GBS n'a pas été actualisée en 2025. Cette mesure est actualisée tous les 3 à 5 ans.

(1) L'analyse de double matérialité et les consultations menées auprès des parties prenantes ont permis de confirmer que, tant d'un point de vue financier que du point de vue de l'impact, les enjeux relatifs à la biodiversité (ESRS E4) ne sont pas des sujets matériels pour le groupe.

GRI 305 : Émissions 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E1 E1-2 §22 ; E1-3 §26 ; E1-4 §33 et §34 (b) ; E1-7 §56 (b) et §61 (c) ; ESRS E2 §AR 9 (b) ; E2-1 §12 ; E2-2 §16 et §19 ; E2-3 §20	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.1 (p.153) ■ section 3.1.2.1 (p.174) ■ section 3.1.2.2 (p.187) ■ sections 4.1 (p.295) et 4.5 (p.302) Communication sur le Progrès
305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	ESRS E1 E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (a) ; §46 ; §50 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 40 ; AR §43 (c) à (d)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.183) Voir « Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) » (p.42)
305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	ESRS E1 E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (b) ; §46 ; §49 ; §50 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 40 ; §AR 45 (a), (c), (d), et (f)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.183) Voir « Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) » (p.42)
305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	ESRS E1 E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (c) ; §51 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 46 (a) (i) à (k)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.183) Voir « Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) » (p.42)

Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) [305]

Synthèse des émissions de GES

(Périmètre groupe, en t _{eq} CO ₂)	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total des émissions de GES	5 708 785	5 480 257	4 951 914	- 10 %
■ dont émissions directes (Scope 1)	387 205	331 578	352 588	+ 6 %
■ dont émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2 market-based)	37 681	43 919	47 465	+ 8 %
Scope 2 location-based	123 224	138 480	148 218	+ 7 %
■ dont émissions indirectes (Scope 3)	5 283 900	5 104 760	4 551 861	- 11 %
● catégorie 1 - Produits et services achetés	1 474 661	1 268 470	802 856	- 37 %
● catégorie 2 - Immobilisations	504 891	517 428	220 890	- 57 %
● catégorie 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	107 737	101 790	102 889	+ 1 %
● catégorie 4 - Transport et distribution amont	2 288 163 ^(a)	2 233 938	2 382 469	+ 7 %
● catégorie 5 - Déchets générés pendant les opérations	71 975	87 914	76 460	- 13 %
● catégorie 6 - Déplacements professionnels	9 290	6 847	7 307	+ 7 %
● catégorie 7 - Déplacements domicile-travail	162 860	171 843	304 798	+ 77 %
● catégorie 8 - Actifs en leasing amont	5 240	1 991	4 399	+ 121 %
● catégorie 9 - Transport et distribution aval	446 636	497 997	471 024	- 5 %
● catégorie 10 - Transformation des produits vendus	NA	NA	NA	
● catégorie 11 - Utilisation des produits vendus	43	12	15	+ 25 %
● catégorie 12 - Fin de vie des produits vendus	13 115	17 529	16 558	- 6 %
● catégorie 13 - Actifs en leasing aval	NA	NA	NA	
● catégorie 14 - Franchises	27 863	28 628	27 161	- 5 %
● catégorie 15 - Investissements	116 953	127 884	120 605	- 6 %
● émissions extrapolées (Scope 3)	54 474	42 490	14 430	- 66 %

(a) Retraitement en 2024 de la donnée 2023 de la catégorie 4 (transport et distribution amont).

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
ENTREPRISE À MISSION Emissions de gaz à effet de serre (GES) économisées ^(b)	BSCC et Geopost	TeqCO ₂	12 378	122 181	74 656
Connexions à la page d'accueil du score écologique ^(c) (en cumulé depuis janvier 2022)	La Poste SA	Nombre	848 000	860 000	875 000

(b) Scopes 1, 2 et 3 concernant les sous-traitants transport et livraison, en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis.

(c) Plus d'informations sur le score écologique dans le DEU 2025 (p.186).

Émissions de GES du parc immobilier (scopes 1, 2 et 3)

(Périmètre groupe, en teqCO ₂)	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total des émissions GES des bâtiments	151 935	145 631	165 090	+ 13 %
Émissions directes de GES (scope 1) liées à l'énergie dans les bâtiments	86 840	79 941	92 232	+ 15 %
Émissions indirectes de GES (scope 2) liées à l'énergie dans les bâtiments	37 681	43 919	47 465	+ 8 %
Scope 3 Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	22 173	19 780	20 994	+ 6 %
Scope 3 Cat. 8 - Actifs en leasing amont ^(a)	5 240	1 991	4 399	
Ratio GES bâtiment / total GES	3 %	3 %	3 %	

Émissions de gaz à effet de serre liées au transport (scopes 1 et 3)

(en teqCO ₂)	Périmètre	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total des émissions GES du transport	Groupe et sous-traitants	2 674 090	2 567 585	2 724 719	+ 7 %
Émissions de GES (scope 1) liées à l'utilisation de la flotte	Groupe	300 364	251 637	260 356	+ 3 %
Scope 3 Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	Groupe	85 563	82 010	81 895	- 0,1 %
Scope 3 Cat. 4 - Transport et distribution amont ^(a)	Sous-traitants	2 288 163	2 233 938	2 382 469	+ 7 %
Ratio GES transport / total GES	Groupe et sous-traitants	47 %	47 %	48 %	

(a) A partir de 2023, en plus des facteurs d'émission combustion, prise en compte des facteurs d'émission amont.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
305-4 Intensité des émissions de GES	ESRS E1 E1-6 §53 ; §54 ; §AR 39 (c) ; §AR 53 (a)	Intensité	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.185) Voir ci-dessous « Compléments sur le ratio d'intensité »

Compléments sur le ratio d'intensité [305-4]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Intensité des émissions de GES, basée sur la localisation (émissions totales de GES par revenu net ^(a))	Groupe	TeqCO ₂ /M€ de CA	215,5	206,1	189,2
Intensité des émissions de GES, basée sur le marché (émissions totales de GES par million d'euros de chiffre d'affaires)	Groupe	TeqCO ₂ /M€ de CA	212,3	202,6	185,5
Revenu net ^(a) utilisé pour calculer l'intensité des émissions de GES	Groupe	M€	26 888	27 055	26 700

(a) Le revenu net est comparé au chiffre d'affaires précisé en section 6.1 « États financiers consolidés », note 6 « Information sectorielle » du Document d'enregistrement universel 2025.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
305-5 Réduction des émissions de GES	ESRS E1 E1-3 §29 (b) ; E1-4 §34 (c) ; §AR 25 (b) et (c) ; E1-7 §56	Amélioration de l'empreinte GES	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.1 (p.175) Voir « Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) » (p.42)
305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	ESRS E2	Autres émissions	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.2 (p.187)
305-7 Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	ESRS E2 E2-4 §28 (a) ; §30 (b) et (c) ; §31 ; §AR 21 ; §AR 26	Autres émissions	Document d'enregistrement universel : section 3.1.2.2 (p.189) Voir les cibles environnementales en section 1.1.

GRI 306 : Déchets 2020

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E5 §AR 7 (a) ; E5-1 §12 ; E5-2 §17 ; E5-3 §21	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.5.1 (p.255) ■ section 3.3.2 (p.279)
306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	ESRS 2 SBM-3 §48 (a), (c) ii et iv ; ESRS E5 E5-4 §30	Génération de déchets	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.5.1 (p.255) ■ section 3.3.2.3 (p.280)
306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	ESRS E5 E5-2 §17 et §20 (e) et (f) ; E5-5 §40 et §AR 33 (c)	Actions pour gérer les impacts	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.3 (p.280)
306-3 Déchets générés	ESRS E5 E5-5 §37 (a), §38 à §40	Génération de déchets	Document d'enregistrement universel : section 3.3.2.3 (p.282)
306-4 Déchets non destinés à l'élimination	ESRS E5 E5-5 §37 (b), §38 et §40		Voir « Compléments sur les déchets » (p.45)
306-5 Déchets destinés à l'élimination	ESRS E5 E5-5 §37 (c), §38 et §40	Indicateurs	

Compléments sur les déchets [306] ⁽¹⁾

(périmètre groupe, en tonnes)	2024	2025
Quantité totale de déchets produite	190 256	167 747
■ dont quantité totale de déchets dangereux	2 180	2 652
■ dont quantité totale de déchets non dangereux	188 076	165 095
DÉCHETS NON ÉLIMINÉS (VALORISÉS), PAR TYPES D'OPÉRATIONS DE VALORISATION		
Quantité totale de déchets non éliminés (valorisés)	147 643	152 307
Poids de déchets dangereux	1 296	1 682
Envoyés en préparation en vue de la réutilisation	30	78
Envoyés en recyclage matière	1 203	1 456
Envoyés en valorisation énergétique	63	80
Envoyés en autres opérations de valorisation	0	68
Poids de déchets non dangereux	146 347	150 625
Envoyés en préparation en vue de la réutilisation	8 099	13 996
Envoyés en recyclage matière	137 742	136 043
Envoyés en valorisation énergétique	503	541
Envoyés en autres opérations de valorisation	2	45
DÉCHETS ÉLIMINÉS, PAR TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS		
Quantité totale de déchets éliminés	42 613	15 440
Poids de déchets dangereux	884	970
Envoyés en incinération	152	126
Envoyés en décharge	92	22
Envoyés vers les autres opérations d'élimination	640	823
Poids de déchets non dangereux	41 729	14 470
Envoyés en incinération	4 766	5 016
Envoyés en décharge	25 608	2 354
Envoyés vers les autres opérations d'élimination	11 355	7 101
Quantité totale de déchets non recyclés ^(a)	43 182	16 174
Pourcentage de déchets non recyclés ^(a)	23 %	10 %

(a) La présentation de la quantité et de la part des déchets non-recyclés permet de mettre en lumière tous les déchets qui sont traités selon des modes de traitement situés en dessous du « recyclage matière » dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie par la réglementation européenne et française. Selon cette hiérarchie, le mode de traitement « préparation en vue de la réutilisation » est meilleur que le mode de traitement « recyclage matière ». Tous les déchets y sont donc intégrés, sauf ceux envoyés en préparation en vue de la réutilisation et en recyclage matière.

L'évolution des données entre 2024 et 2025 provient principalement d'une réduction du volume de déchets de Geopost, dont certaines filiales (notamment C Chez vous, DPD Hongrie, DPD Irlande) n'ont pas transmis de données en 2025, contrairement à 2024. Ces entités ont été intégrées au périmètre des déchets estimés (les données réelles n'étant pas disponibles) en fonction de leur poids dans le chiffre d'affaires.

(1) Afin d'étendre le périmètre couvert à l'ensemble du groupe, une nouvelle méthodologie d'estimation des volumes de déchets produits par les établissements du groupe La Poste a été utilisée à compter de l'exercice 2024.

GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-2 §12 et §15(a)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.5.1 (p.255) ■ section 3.1.4.2 (p.247)
308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	ESRS G1 G1-2 §15 (b)	Évaluation environnementale des fournisseurs	Document d'enregistrement universel : section 3.1.4.2 (p.249)
308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	ESRS 2 SBM-3 §48 (c) i et iv		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.155) ■ section 3.1.4.2 (p.247) ■ section 4.5 (p.302)

Compléments sur les achats responsables

Le corpus de politiques et de chartes encadrant les achats responsables est disponible sur le [site du groupe](#). Les principales politiques et chartes en matière de relations avec les fournisseurs et d'achats responsables (y compris le renouvellement du label RFAR) sont également présentées en [section 3.1.4.2](#) du Document d'enregistrement universel 2025.

Le dispositif de maîtrise des risques, notamment ESG, est intégré au processus achats. Il est résumé dans le plan de vigilance ([p.320](#)).

Par ailleurs, en 2026, La Poste formalise son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Il porte sur le périmètre de La Poste SA, c'est-à-dire sur les activités soumises aux procédures des marchés publics conformément aux exigences réglementaires. Le SPASER s'articule autour de trois grands piliers de performance (sociétale, sociale et environnementale) et constitue la déclinaison opérationnelle de la politique achats responsables. Il a pour objectif de fixer des actions opérationnelles ainsi que des objectifs chiffrés et mesurables.

Focus sur les engagements en matière de transport/livraison et d'inclusion

Achats de prestations de transport décarbonées : l'objectif est de parcourir 50% des kilomètres longue distance grâce à des énergies bas carbone d'ici à 2030. Les équipes techniques, RSE et achats travaillent ensemble pour accompagner le déploiement de cette ambition auprès des fournisseurs.

Achats de prestations de livraisons responsables et décarbonées : 100 % des consultations de livraison contiennent un critère portant sur la gestion environnementale tel que la formation des chauffeurs à l'écoconduite ou l'existence d'un système de traçabilité des consommations de carburant. 100 % des accords-cadres sur la livraison doivent intégrer des exigences sociales, en matière de respect du Code du travail et sur la prévention en matière de santé-sécurité. Les contrats prévoient que les salariés du fournisseur doivent être équipés d'équipements de protection individuels (gants, chaussures, masques). Des contrôles sont effectués sur site sur l'adéquation entre la plaque d'immatriculation et la norme Euro utilisées par le véhicule. Prescripteurs, acheteurs et équipe RSE travaillent régulièrement à améliorer la prise en compte des sujets de prévention des risques en matière de santé, sécurité, de travail illégal, et de transition écologique.

Dans le cadre des consultations livraison, un questionnaire est envoyé aux fournisseurs à chaque consultation pour s'assurer que des actions sont mises en place en matière ESG. En complément, depuis 2021, un questionnaire annuel sur les pratiques ESG leur est également envoyé : il permet d'analyser le type de véhicules utilisés pour réaliser les prestations confiées (type de carburant, norme EURO, vignette CRIT'AIR des véhicules utilitaires, etc), les prestations réalisées (kilomètres parcourus, consommation de carburant) ainsi que les formations dispensées (formations à l'écoconduite et aux risques liés à la santé-sécurité).

Achats inclusifs : les principales actions en matière d'inclusion sont détaillées en [section 3.1.3.2](#) du Document d'enregistrement universel 2025.

Périmètre		Unité	2023	2024	2025
VOLUME D'ACHATS					
Achats et autres charges ^(a)	Groupe	M€	16 053	15 814	15 858
Poids des TPE/PME/ETI dans les achats	LP, LPI et LBP	%	80	80	80
INDICATEURS DE LA FILIÈRE ACHATS					
Collaborateurs de la filière achats formés aux achats responsables formés dans l'année	LP, LPI et LBP	Nombre	329	295	200
		%	90	94	84
Part des collaborateurs de la filière achats ayant signé les engagements responsables et éthiques	La Poste SA	%	100	100	100
INDICATEURS RELATIFS AUX FOURNISSEURS					
Part des fournisseurs sous contrat ayant signé la charte achats responsables	La Poste SA	%	100	100	100
Taux de couverture des clauses vigilance	La Poste SA	%	100	100	100
Fournisseurs évalués via le hub e-conformité fournisseurs	LP, LPI et LBP	Nombre	-	3 203	3 261
Demandes d'évaluation approfondie	LP, LPI et LBP	Nombre	652 ^(b)	1 202 ^(b)	1 599
ENTREPRISE À MISSION Part des consultations achat formalisées disposant de critères RSE discriminants (> 10 %) ou éliminatoires	La Poste, Viapost Transport Management, La Banque Postale et La Poste Immobilier	%	ND	81	85
ACHATS INCLUSIFS					
Achats auprès du secteur protégé et de l'insertion par l'activité économique	LP, LPI et LBP	M€	39	55,7	49,7
■ dont achats effectués auprès des SIAE ^(c)		M€	22,8	36,3	28,8
■ nombre de fournisseurs SIAE		Nombre	248	226	212
■ dont achats effectués auprès du STPA ^(d)		M€	16,2	19,4	20,9
■ nombre de fournisseurs STPA		Nombre	316	308	314

(a) Information issue des états financiers consolidés, note 9.
(b) Les données 2023 et 2024 correspondent au nombre de questionnaires réalisés.
(c) Structure d'insertion par l'activité économique.
(d) Secteur du travail protégé et adapté.

2.4 NORMES SOCIALES

GRI 401 : Emploi 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.200) ■ section 3.1.3.2 (p.221) Communication sur le Progrès
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	ESRS S1 S1-6 §50 (c)	Recrutement	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.200 et p.216) Voir ci-dessous « Compléments sur le recrutement et les jeunes professionnels »
		Rotation du personnel	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.216) Voir ci-dessous « Compléments sur le recrutement et les jeunes professionnels »

Compléments sur le recrutement et les jeunes professionnels [401-1]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
RECRUTEMENTS					
Nombre de collaborateurs recrutés en CDI	Groupe	Personnes physiques	24 854	20 875	17 692
Nombre de départs	Groupe	Personnes physiques	31 636	34 055	28 416
Pourcentage de départ (taux de rotation) ^(a)	Groupe	%	13,1	14,3	12,1
Taux de turnover ^(b)	Groupe	%	11,67	11,5	9,8
JEUNES PROFESSIONNELS					
Nombre de stagiaires accueillis	La Poste SA	Nombre	6 918	8 100	9 660
■ dont issus des QPV ^(c)	La Poste SA	%	11	ND	8,4
Stagiaires de classe de 3 ^{ème} accueillis	La Poste SA	Nombre	849	1 053	1 099
Alternants (contrats de professionnalisation et d'apprentissage)	Groupe	Nombre	5 705	5 622	4 774
ENTREPRISE À MISSION Nombre de jeunes de moins de 30 ans qui ont bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche (CDI et CDD) dans l'année ^(d)	La Poste SA	Nombre	16 781	24 051	25 630
Jeunes bénéficiant du dispositif au sein de l'Envol ^(e)	La Banque Postale	Nombre	508	516	520

(a) Le pourcentage de départ rapporte le nombre de sorties de l'année N aux effectifs de fin d'année N-1 (hors CDD).

(b) Le taux de turnover représente le taux de renouvellement des collaborateurs, en rapportant la somme des entrées et sorties de l'année N divisée par 2 aux effectifs de fin d'année N-1 (hors CDD).

(c) Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

(d) A partir de 2024, cet indicateur a évolué pour prendre en compte le nombre de jeunes jusqu'à 30 ans (vs moins de 26 ans précédemment).

(e) Cf. Document d'enregistrement universel 2025 de La Banque Postale pour plus de détail sur le programme «L'Envol» (p.230).

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	ESRS S1 S1-11 §74 ; §75 ; §AR 75	Avantages du personnel	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport intégré (p.42) ■ section 3.1.3.1 (p.219) ■ section 6 note 3.17 (p.416), note 10 (p.426), note 25 (p.570) et note 31 (p.451) <p>Voir ci-dessous « Compléments sur les avantages accordés aux salariés »</p>

Compléments sur la rémunération et les avantages accordés aux salariés [401-2]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
RÉMUNÉRATION ET INTÉRESSEMENT					
Rémunération annuelle brute moyenne Femmes	Groupe France	k€	35,3	39,2 Proforma : 37,8 ^(a)	38,7
Rémunération annuelle brute moyenne Hommes	Groupe France	k€	35,7	40,9 Proforma : 39,7 ^(a)	40,4
Montant versé au titre de l'intéressement sur les résultats de l'exercice ^(b)	Groupe France	M€	ND	173	134
Nombre de salariés bénéficiaires de l'intéressement	Groupe France	Nombre	ND	200 045	198 357

(a) Les chiffres publiés en 2024 incluent les rémunérations variables et complémentaires (absentes en 2023). Les chiffres proforma 2024 sont au format 2025, c'est-à-dire y compris les alternants et déduction faite des retenues maladie pour La Poste SA.

(b) Taxes sur les salaires et forfait social inclus.

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
ÉPARGNE SALARIALE					
Collaborateurs détenant un PEG ou un PERCO ^(c)	Groupe France ^(d)	Nombre	175 815	162 223	164 453
Montant total des encours PEG et PERCO	Groupe France ^(d)	M€	1 618	1 139	1 223
Abondement net versé par l'entreprise	Groupe France ^(d)	M€	42	24	27
LOGEMENT					
Nombre de postiers logés dans le parc réservé par La Poste	Groupe France	Nombre	2 800	3 400	4 300

(c) PEG : plan d'épargne groupe. PERCO : plan d'épargne pour la retraite collectif.

(d) Ces indicateurs intègrent les collaborateurs actifs de La Poste SA et des filiales en France qui adhèrent au régime d'épargne salariale.

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

La gouvernance des Activités Sociales et Culturelles (ASC) à La Poste SA a changé. Jusqu'en 2024, La Poste SA assurait la gestion directe des ASC. À la suite des élections professionnelles d'octobre 2024, et à compter de janvier 2025, la compétence des ASC a été transférée aux Comités Sociaux et Économiques d'Établissements (CSE-E).

Suite à l'accord ASC de mars 2024, La Poste SA verse désormais chaque année, aux CSE-E, 2,46 % de la masse salariale (soit 135,6 millions d'euros en 2025) pour financer les ASC ainsi que 3,5 millions d'euros destinés au financement des associations agissant dans le domaine social et de la solidarité et œuvrant à l'attention des postiers.

La Poste a conservé la gestion et le financement des titres-restaurants. A ce titre, sa contribution pour 2025 est de 60,9 millions d'euros (hors RFA).

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
401-3 Congé parental	ESRS S1 S1-15 §93	Soutien à la parentalité	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.220) Voir ci-dessous « Compléments sur les congés familiaux et parentaux »

Compléments sur les congés familiaux et parentaux [401-3]

(périmètre groupe, en %)	2024		2025 ^(a)	
EQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Part d'ayants droit (hors alternants)	100	99,9	99,6	99,6
Part d'ayants droit ayant pris un congé familial	7,9	9,1	8,8	10,8

(a) Les données 2025 incluent les salariés non permanents.

(périmètre La Poste SA)	Unité	2023	2024	2025
Collaborateurs ayant eu droit à un congé parental	%	100	100	100
Collaborateurs ayant pris un congé parental, par sexe	Nombre	835 (F) 65 (H)	814 (F) 67 (H)	782 (F) 53 (H)
Collaborateurs ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par sexe	Nombre	429 (F) 31 (H)	388 (F) 45 (H)	244 (F) 27 (H)

GRI 402 : Relations employés/direction 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.200) ■ section 3.1.3.2 (p.221) Communication sur le Progrès
402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	ESRS S1	Dialogue social	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.211 et p.217) Voir « Compléments sur les négociations collectives » (p.24) et ci-dessous « Compléments sur le dialogue social »

Compléments sur le dialogue social [402-1]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Délai de préavis	Groupe France	Semaines	12	12	12
Préavis et dispositifs de consultation intégrés dans les accords de négociation collective	Groupe France	oui/non	oui	oui	oui
Collaborateurs représentés dans les instances de représentation collective ^(a)	Groupe France	%	100	100	100
Saisines traitées par la médiatrice Vie au travail ^(b)	Groupe France ^(c)	Nombre	ND	ND	255

(a) Le CHSCT était en place jusqu'au 31 octobre 2024. A compter du 1er novembre 2024, les Comités sociaux et économiques ont été mis en place.

(b) En 2025, changement de méthodologie permettant de s'aligner sur les pratiques du marché.

(c) Hors filiales françaises de Geopost.

GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Sujets matériels	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.200) ■ section 3.1.3.2 (p.221) ■ section 4.1.2 (p.296), 4.5 (p.302) <p>Communication sur le Progrès</p>
403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	ESRS S1 S1-1 §23		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.203) Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	ESRS S1 S1-3 §32 (b) et §33	Risques liés à la santé-sécurité	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.3.1 (p.201 et 211) ■ sections 4.5 (p.302) <p>Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)</p>
403-3 Services de santé au travail	ESRS S1		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.203) Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)
403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	ESRS S1		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.211) Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)
403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	ESRS S1	Sensibilisation et formation	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.3.1 (p.203) ■ section 4.5.7.5 (p.337) <p>Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)</p>
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	ESRS S1 et S2		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.3.1 (p.203) ■ section 3.1.3.2 (p.221) ■ section 4.5 (p.321) <p>Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)</p>
403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	ESRS S2 S2-4 §32 (a)		Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.3.2 (p.231) ■ section 4.5.3 (p.311) et 4.5.4 (p.319) <p>Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)</p>
403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	ESRS S1 S1-14 §88 (a) ; §90		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.220) Voir « Compléments sur la santé et sécurité au travail » (p.53)

Compléments sur la santé et sécurité au travail [403]

Le groupe La Poste renforce sa politique Santé et Sécurité au Travail. Les actions sont guidées par six priorités structurantes portées par un leadership santé et sécurité au travail affirmé et un management attentif : prévenir les accidents graves, renforcer la prévention des risques psychosociaux, améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi, anticiper les grandes transitions (climatiques, digitales et démographiques), renforcer l'évaluation et la maîtrise de la performance santé et sécurité au travail. Ces six priorités reposent sur un dialogue social régulier et approfondi.

Pour renforcer cette politique, le groupe déploie un système de management santé et sécurité ayant pour objectif d'accroître l'efficacité des actions grâce aux engagements pris par toute l'entreprise depuis le COMEX jusqu'aux établissements, en impliquant les managers, la fonction RH, les salariés, les représentants des salariés, les sous-traitants et tiers. Le système de management santé et sécurité s'appuie sur la norme ISO 45001 et vise à mieux prévenir les risques par un meilleur contrôle de l'effectivité des actions mises en œuvre.

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Pourcentage de collaborateurs dans le propre personnel couvertes par un système de gestion de la santé et de la sécurité basé sur des exigences légales et/ou des normes ou des lignes directrices reconnues	Groupe	%	ND	99,9	99,0
Part des sites couverts par un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	Groupe France	%	100	100	100
Médecins du travail	La Poste SA	ETP	96	90	80
Infirmiers en santé du travail	La Poste SA	ETP	116	116	110
Assistants sociaux	La Poste SA	ETP	180	169	160
Assistants service santé au travail	La Poste SA	ETP	105	102	101
Collaborateurs composant le réseau de Bienveillers ^(a)	Groupe France	Nombre	ND	647	1 028

(a) Un réseau de Bienveillers a été mis en place depuis 2019 avec des collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques. Ils sont formés à savoir voir un collègue en difficulté sur le plan psychique, à savoir s'adresser à lui et à savoir l'orienter vers le bon interlocuteur.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
403-9 Accidents du travail	ESRS S1 S1-4, §38 (a) ; S1-14§88 (b) et (c) ; §AR 82	Indicateurs	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.1 (p.220) ■ section 4.5.7.3 (p.334) Voir ci-dessous « Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles »
403-10 Maladies professionnelles	ESRS S1 S1-4, §38 (a) ; S1-14§88 (b) et (d) ; §89 ; §AR 82	Indicateurs	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.1 (p.220) ■ section 4.5.7.3 (p.334) Voir ci-dessous « Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles »

Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles [403-9 et 403-10]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Collaborateurs en télétravail	Groupe	Nombre	40 864	39 137	39 234	0 %
Heures supplémentaires	Groupe	Nombre	8 475 876	7 947 525	6 714 633	- 16 %
Taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel	Groupe	(a)	17,9 ^(b)	17,0	17,8	+ 5 %
Taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel et le personnel intérimaire	Groupe	(a)	ND	ND	18,6	-
Taux de gravité ^(c)	Groupe	%	1,28	1,26	1,36	+ 8 %
Décès dans son propre personnel résultant de blessures liées au travail et de maladies liées au travail	Groupe	Nombre	1	8	10	+ 25 %
Taux d'absentéisme maladie	Groupe	%	6,3	6	6,2	+ 3 %
Jours d'absence pour maladie	Groupe	Nombre de jours	5 648 743	5 566 002	5 647 092	+ 1 %
Jours d'absences pour maladies professionnelles	Groupe	Nombre de jours	489 208	525 842	565 960	+ 8 %
Jours d'absence pour accident du travail	Groupe	Nombre de jours	534 806	525 556	572 830	+ 9 %
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET (FONCTIONNAIRES ET SALARIÉS)						
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel	Groupe	Nombre	7 429	7 089	7 515	+ 6 %
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel et le personnel intérimaire	Groupe	Nombre	ND	ND	8 348	-
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	La Poste SA	Nombre	892	980	941	- 4 %
Femmes	La Poste SA	Nombre	379	421	490	+ 16 %
Hommes	La Poste SA	Nombre	513	559	451	- 19 %

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
NOMBRE D'INCAPACITÉS ^(d) PERMANENTES (PARTIELLES ET TOTALES NOTIFIÉES À L'ENTREPRISE PENDANT L'ANNÉE)						
Consécutives à des accidents de trajet	La Poste SA	Nombre	44	44	54	+ 23 %
Femmes	La Poste SA	Nombre	23	13	28	+ 115 %
Hommes	La Poste SA	Nombre	21	31	26	- 16 %
Consécutives à des accidents de service ou du travail	La Poste SA	Nombre	160	163	162	- 1 %
Femmes	La Poste SA	Nombre	98	61	101	+ 66 %
Hommes	La Poste SA	Nombre	62	102	61	- 40 %
MALADIES PROFESSIONNELLES ^(e)						
Nombre total de maladies professionnelles reconnues	La Poste SA	Nombre	441	453	526	+ 16 %
Acide chromique et dérivé	La Poste SA	Nombre	0	1	0	
Amiante (30)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	
Cancer bronchopulmonaire (30 bis)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	
Lésions cutanées (sels de nickel)(37)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	
Surdité (42)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	
Affections périarticulaires (57)	La Poste SA	Nombre	401	414	484	+ 17 %
Lésions cutanées (65)	La Poste SA	Nombre	0	0	0	
Rachis lombaire (97)	La Poste SA	Nombre	0	1	1	
Rachis lombaires (98)	La Poste SA	Nombre	14	19	16	- 16 %
Lésions chroniques du ménisque (79)	La Poste SA	Nombre	2	2	3	
Autres	La Poste SA	Nombre	24	16	22	+ 38 %
CERTIFICATION ISO 45001						
Taux de couverture (collaborateurs)	Groupe	%	3	4	3	
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	Groupe	%	8	8	7	

(a) Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est égal au nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures payées (y compris les heures supplémentaires) sur la période étudiée.

(b) Périmètre groupe Europe.

(c) Le taux de gravité des accidents du travail est égal au nombre de jours d'arrêt pour accident de travail (hors trajets domicile-travail) par milliers d'heures travaillées. Les jours perdus pour accident du travail sont comptabilisés en jours calendaires.

(d) Ces incapacités peuvent résulter d'accidents survenus pendant l'année ou au cours des années précédentes.

(e) Tableau de recensement des maladies professionnelles reconnues au cours de l'année. Les numéros figurant après les libellés renvoient à la codification du Code de la Sécurité Sociale.

GRI 404 : Formation et éducation 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47(b) et (c) ; ESRS S2 §11(c) ; S2-1 §14 ; §17(c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.200) ■ section 3.1.3.2 (p.221)
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	ESRS S1 S1-13 §83 (b) et §84	Indicateurs	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.220) Voir « Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle » (p.57)
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés	ESRS S1 S1-1 §AR 17 (h)	Renforcer l'employabilité des collaborateurs	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.210) Voir « Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle » (p.57)
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	ESRS S1 S1-13 §83 (a) et §84	Revue de talents	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.219) Voir « Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle » (p.57)

Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle [404]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Formations généralistes RSE et climat					
Apprenants uniques annuels de la <i>playlist</i> de formation « Les essentiels de la RSE pour tous » ^(a)	(b)	Nombre	19 317	42 448	76 485
Nombre de collaborateurs formés à l'écoconduite (en cumulé depuis 2020)	BSCC	Nombre	42 088	49 708	50 643
Nombre de collaborateurs sensibilisés via la Fresque du climat (en cumulé depuis 2022)	Groupe France	Nombre	16 874	23 643	27 414
Formations au numérique et données personnelles					
Part des collaborateurs ayant suivi un parcours de formation dans le domaine du numérique dans l'année	La Poste SA	%	15,1	12,9	20,5
Collaborateurs formés à la protection des données personnelles	La Poste SA	Nombre	26 894	21 827	26 312
Formations à la lutte contre les discriminations					
■ égalité professionnelle et lutte contre le sexisme	La Poste SA	Nombre	3 695	13 168	36 815
■ diversité	La Poste SA	Nombre	7 833	35 835	11 176
■ handicap	La Poste SA	Nombre	2 298	2 941	3 382
■ recrutement sans discrimination	La Poste SA	Nombre	1 786	1 415	1 223
Autres formations					
Nombre de sessions suivies du <i>e-learning</i> « Tous mobilisés contre la fraude » (en cumulé depuis 2024)	(b)	Nombre	-	29 086	58 132
Nombre de collaborateurs formés à la gestion des matières et marchandises dangereuses	La Poste SA et Chronopost	Nombre	25 722	25 806	30 198

(a) La *playlist* « Les essentiels de la RSE pour tous » intègre des modules de *e-formations* sur diverses thématiques : transition écologique, économie circulaire, biodiversité, numérique responsable, écogestes, devoir de vigilance, diversité, handicap, etc.

(b) Périmètre des entités ayant accès à l'espace en ligne MaFormation.

Indicateurs liés à la formation et l'évolution professionnelle [404]

(périmètre groupe)	2024					2025				
	HOMMES	FEMMES	AUTRES	NON DÉCLARÉ	TOTAL	HOMMES	FEMMES	AUTRES	NON DÉCLARÉ	TOTAL
Nombre d'entretiens annuels d'évaluation	93 154	95 010	-	24	188 188	89 413	86 451	1	-	175 865
Part d'entretiens annuels d'évaluation	69,9 %	81,0 %	-	100 %	75,1 %	66,5 %	75,3 %	0,6 %	-	70,5 %
Nombre d'heures de formation	2 076 707	2 461 325	-	2 575	4 540 608	2 187 467	2 379 275	5 126	-	4 571 868
Nombre d'heures moyen de formation par salarié	16	21	-	107	18	16	21	28	-	18

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Part des collaborateurs formés dans l'année	Groupe	%	ND	86,0	84,3
Dépenses de formation	La Poste SA	% de la masse salariale	5,05	4,86	4,46
ÉVOLUTION ET MOBILITÉ					
Collaborateurs inscrits dans des parcours professionnels certifiants (cumul depuis 2021)	Groupe	Nombre	1 360	3 400	4 200
Part de l'effectif ayant bénéficié d'une mobilité interne	Groupe	%	13	13,4	13,2
Offres sur la Bourse d'Emploi	La Poste SA	Nombre	16 143	11 546	11 841
Collaborateurs accompagnés par les équipes Mobilités et Recrutement	La Poste SA	Nombre	25 773	24 311	23 215
Collaborateurs ayant évolué vers les fonctions publiques	La Poste SA	Nombre	170	137	109
Collaborateurs ayant créé ou racheté leur entreprise	La Poste SA	Nombre	205	101 ^(a)	125

(a) A partir de 2024, ce chiffre comprend spécifiquement le nombre de créations d'entreprises accompagnées par les conseillers internes d'appui à la création d'entreprise de La Poste. Auparavant, il prenait en compte toutes les créations d'entreprises, passées ou non par cette cellule d'appui.

GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.200) ■ section 3.1.3.2 (p.221) <p>Communication sur le Progrès</p>
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	ESRS 2 GOV-1 §21 (d) ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) ; S1-9 §66 (a) à (b) ; S1-12 §79	Diversité au sein du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.2 (p.166) ■ section 5.1.1 (p.341) <p>Voir ci-dessous « Compléments sur la mixité au sein des organes de gouvernance »</p>

Compléments sur la mixité au sein des organes de gouvernance [405-1]

Part des femmes dans les instances de gouvernance	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Conseil d'administration (dont censeurs)	43 %	50 %	54 %
Comité qualité et développement durable	71 %	71 %	71 %
Comité des missions de service public	43 %	57 %	71 %
Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	25 %	50 %	50 %
Comité d'audit	20 %	40 %	40 %
Comité de la stratégie et des investissements	56 %	67 %	44 %
Comité exécutif	30 %	40 %	50 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	ESRS 2 GOV-1 §21 (d) ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) ; S1-9 §66 (a) à (b) ; S1-12 §79	Diversité au sein des collaborateurs	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.216, p.218 et p.219) Voir « Compléments sur la diversité au sein des employés » (p.60)
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	ESRS S1 S1-16 §97 et §98	Égalité femmes / hommes	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.220) Voir « Compléments sur la diversité au sein des employés » (p.60)

Compléments sur la diversité au sein des employés [405-1 et 405-2]

(périmètre groupe, en personnes physiques)	Unité	2024	2025
RÉPARTITION DES SALARIÉS DANS LE TOP MANAGEMENT			
Hommes	Nombre (%)	217 (60,4)	215 (60,1)
Femmes	Nombre (%)	142 (39,6)	143 (39,9)
Total	Nombre (%)	359 (100)	358 (100)
RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TRANCHE D'ÂGE			
Moins de 30 ans	Nombre (%)	35 656 (14,2)	35 045 (14,3)
30-49 ans	Nombre (%)	116 495 (46,3)	113 382 (46,3)
50 ans et plus	Nombre (%)	99 218 (39,5)	96 642 (39,4)
Total	Nombre (%)	251 369 (100)	245 069 (100)
SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP			
Hommes	Nombre (%)	4 991 (3,5)	5 115 (3,9)
Femmes	Nombre (%)	8 522 (6,9)	8 689 (7,7)
Total	Nombre (%)	13 513 (5,0)	13 804 (5,6)

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
AUTRES MÉTRIQUES DE DIVERSITÉ					
Part des femmes dans les effectifs	Groupe	%	47,3	46,4	45,8
Part des employés/cadres	Groupe	%	70/30	72/28	73/27
Part des femmes cadres dirigeants	Groupe	%	38,2	39,6	40,0
ENTREPRISE À MISSION Taux d'emploi des personnes en situation de handicap (% de BOE)	La Poste SA	%	9,33	9,76	10,37
EGALITÉ FEMMES/HOMMES					
Index égalité professionnelle	La Poste SA	Note/100	94	94	99 ^(a)
Taux de promotion	Groupe	%	6,8	6,2	5,1
■ dont part des femmes	Groupe	%	50,4	48,8	47
Ecart salarial entre femmes et hommes ^(b)	Groupe	%	ND	4,5 ^(c)	4,1

(a) En 2025, les filiales de La Poste ont obtenu les résultats suivants : 93/100 pour Geopost SA, 92/100 pour La Banque Postale, 99/100 pour CNP Assurances SA.

(b) (rémunération moyenne des hommes - rémunération moyenne des femmes) / (rémunération moyenne des hommes)

(c) Donnée 2024 retraitée. Changement de périmètre en 2025 pour intégrer les alternants et améliorer la prise en compte de l'absentéisme.

	2024		2025	
RATIO DE RÉMUNÉRATION FIXE MOYENNE (BRUT/MOIS) ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	FONCTIONNAIRES	SALARIÉS	FONCTIONNAIRES	SALARIÉS
Cadres supérieurs et dirigeants	1,03	1,04	1,01	1,04
Ingénieurs et cadres	1,01	1,04	1,00	1,04
Techniciens et maîtrise	1,01	0,98	1,01	0,98
Ouvriers et employés	0,99	0,97	0,99	0,98

GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §24 (a) et (d) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c) ; ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13 ; §16 (c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31 ; §32 (a) et (b) ; §35 ; §AR 30 ; §AR 33 (a) ; S4-5 §38 ; §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.200) ■ section 3.1.3.2 (p.221) ■ section 3.1.3.4 (p.237) ■ section 3.1.4 (p.243) ■ section 4.5 (p.302) Communication sur le Progrès
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	ESRS S1 S1-17 §97, §103 (a), §AR 103	Prévention et gestion des cas de discrimination	Document d'enregistrement universel : Section 3.1.3.1 (p.221)

GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.211) ■ section 3.1.3.2 (p.221) Communication sur le Progrès
407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	ESRS S2	Mesures en faveur de la liberté syndicale, du dialogue social et de la négociation collective	Document d'enregistrement universel : <ul style="list-style-type: none"> ■ section 3.1.3.2 (p.221) ■ section 4.5.1.3 (p.303)

Compléments sur les organisations syndicales

Le dialogue social avec les organisations syndicales permet notamment de rendre compte de la stratégie et de la marche des affaires. En 2025, ont été adressés lors de réunions bilatérales stratégiques les sujets de la data et de l'IA, ainsi que la stratégie du e-commerce et la gestion de la trésorerie à La Poste.

GRI 408 : Travail des enfants 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §22 ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; §18 ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.202) ■ section 3.1.3.2 (p.222) ■ section 3.1.4.2 (p.248) ■ section 4.5.2 (p.304)
408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	ESRS S1 §14 (g) ; S1-1 §22 ESRS S2 §11 (b) ; S2-1 §18	Mesures contre le travail des enfants	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.1 (p.202) ■ section 3.1.3.2 (p.222) ■ section 4.5.3.4 (p.318)

GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §22 ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; §18 ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.1 (p.202) ■ section 3.1.3.2 (p.222) ■ section 4.5.2.1 (p.304) et 4.5.4.3 (p.327)
409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail forcé ou obligatoire	ESRS S1 §14 (f) ; S1-1 §22 ESRS S2 §11 (b) ; S2-1 §18	Mesures contre le travail forcé	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.1 (p.202) ■ section 3.1.3.2 (p.222) ■ section 4.5.2.1 (p.304) et 4.5.4.3 (p.327)

GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, et §16 (c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) à (d) ; §33 (a) et (b) ; §35, §36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 4.5.2.1 (p.304)
410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme	ESRS S3	Promotion de la sécurité et des droits de l'Homme	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.1 (p.203 et p.220)

GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, §15 et §16 (c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) to (d), §33 (a) et (b), §35, 36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.2 (p.221)
411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	ESRS S3 S3-1 §16 (c), AR 12 ; S3-4 §30, §32 (b), §33 (b), §36	Respect des droits des peuples autochtones	Voir la charte achats responsables et éthiques

GRI 413 : Communautés locales 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, et §16 (c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) à (d), §33 (a) et (b), §35, 36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.3 (p.227)
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	ESRS S3 S3-2 §19 ; S3-3 §25 ; S3-4 §AR 34 (c)	Contribution aux communautés locales	Document d'enregistrement universel : ■ rapport intégré (p.43) ■ section 3.1.3.3 (p.227) Voir « Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs » (p.29) et « Compléments sur l'accompagnement au secteur public et aux personnes en situation de fragilité » (p.64)
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels réels ou potentiels sur les communautés locales	ESRS 2 SBM-3 48 (c) ; ESRS S3 §9 (a) i et (b)	Impacts sur les communautés locales	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.3 (p.227)

Compléments sur l'accompagnement au secteur public et aux personnes en situation de fragilité

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Production de crédits à destination du secteur public et de l'économie sociale	LBP	Mds€	9,4	11,8	13,8
ENTREPRISE À MISSION					
Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique	La Poste SA, LBP, La Poste Mobile	Nombre	646 071	788 252	809 141
Nombre de clients accompagnés dans les bureaux de poste en QPV par les médiateurs sociaux des associations partenaires	La Poste SA	Nombre	ND	1 485 073	1 714 788
Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles	La Poste SA	Nombre	248 581	283 273	287 152
Nombre de bénéficiaires de l'inclusion bancaire ayant pu percevoir des prestations sociales	LBP	Nombre	578 207	556 577	541 215
Nombre de patients suivis à domicile	La Poste Santé et Autonomie	Nombre	315 000	320 000	383 000
Clients en situation de fragilité financière ^(a)	LBP	Million	1,6	1,7	1,8
Clients Livret A bénéficiaires de la mission de service public d'accessibilité bancaire	LBP	Million	1,3	1,2	1,1
Part des livrets A avec encours inférieur à 100 euros	LBP	%	46,4	46,9	47,8
Clients accompagnés par l'Appui (accompagnement budgétaire)	LBP	Nombre	33 595	42 209	37 897

(a) Clients en situation de fragilité financière, tels que définis par la Banque de France.

GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-2 §12 et §15 (a)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.4.2 (p.247) Communication sur le progrès
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	ESRS G1 G1-2 §15 (b)	Évaluation sociale des fournisseurs	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.4.2 (p.249) ■ section 4.5.7.4 (p.336) Voir « Compléments sur les achats responsables » (p.46)
414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	ESRS 2 SBM-3 §48 (c) i et iv		Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.3.2 (p.221) ■ section 3.1.4.2 (p.247) ■ section 4.5.7.4 (p.336) Voir « Compléments sur les achats responsables » (p.46)

GRI 415 : Politiques publiques 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-5 §27	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.4.3 (p.251)
415-1 Contributions politiques	ESRS G1 G1-5 §29 (b)	Activités d'influence politique	Document d'enregistrement universel : section 3.1.4.3 (p.251) Voir « Compléments sur les engagements politiques » (p.19)

GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13, §16 (c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31 ; §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a) ; S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.4 (p.233)
416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	ESRS S4	Conformité et santé sécurité des consommateurs	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.4 (p.233) Voir « Compléments sur les cas de non-conformité » (p.21)
416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	ESRS S4 S4-4 §35		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.4 (p.234) Voir « Compléments sur les cas de non-conformité » (p.21)

GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b); S4-1 §13, §16 (c); S4-2 §20; S4-4 §31; §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a); S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.4 (p.233)
417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	ESRS S4	Conformité et étiquetage	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.4 (p.233)
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	ESRS S4 S4-4 §35		Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.4 (p.233) Voir « Compléments sur les cas de non-conformité » (p.21)
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	ESRS S4 S4-4 §35	Conformité et pratiques marketing	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.4 (p.233) Voir « Compléments sur les cas de non-conformité » (p.21)

GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel 2025 du groupe La Poste et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b); S4-1 §13 et §16 (c); S4-2 §20; S4-4 §31, §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a); S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel : ■ section 3.1.1.1 (p.157) ■ section 3.1.3.4 (p.233) ■ section 4.1.2 (p.296) Voir ci-dessous « Compléments sur la cybersécurité et la protection des données »
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	ESRS S4 S4-3 §AR 23; S4-4 §35	Gestion des données clients	Document d'enregistrement universel : section 3.1.3.4 (p.242) Voir ci-dessous « Compléments sur la cybersécurité et la protection des données »

Compléments sur la cybersécurité et la protection des données [418]

	Périmètre	Unité	2023	2024	2025
Notifications de violations de données déclarées à la CNIL	Groupe France	Nombre	28	21	25
Collaborateurs sensibilisés à la cybersécurité	La Poste SA	%	ND	85	90
ENTREPRISE À MISSION Nombre de clients actifs Digiposte	La Poste SA	Millions	10,2	12,0	13,8
Nombre d'Identités Numériques La Poste	La Poste SA	Millions	4,2	6,6	8,2

Gouvernance et plan stratégique

La gouvernance du groupe en matière de cybersécurité s'appuie sur la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information du groupe (PSSI), un cadre structuré d'exigences de sécurité aligné sur les normes ISO 27001 et 27002 et applicable à l'ensemble du groupe. Son application est contrôlée au travers d'une campagne annuelle (Plan de Contrôle Cyber). Ce dispositif est complété par une évaluation faite par un tiers, le Cyberbenchmark de Wavestone, qui permet d'évaluer le niveau de maturité cyber du groupe et de le situer par rapport à d'autres grands groupes. Enfin, les exigences liées aux réglementations NIS 2 et DORA sont en cours d'intégration dans la politique de sécurité des systèmes d'information du groupe.

Dans le cadre du plan stratégique « 4x100 % » (2022-2025), la Direction Cybersécurité Groupe a piloté la sécurisation des systèmes d'information, des utilisateurs, des équipements et des filiales du groupe autour de quatre objectifs : superviser 100 % des SI critiques, enrôler 100 % des filiales dans un dispositif de cybersécurité, protéger 100 % des équipements connectés et sensibiliser 100 % des collaborateurs.

Arrivé à échéance en 2025, ce plan a permis d'élever significativement le niveau de cybersécurité et fournit aujourd'hui les enseignements nécessaires pour définir une nouvelle stratégie encore plus efficace et alignée sur les enjeux de performance du groupe. Par ailleurs, de nouvelles exigences réglementaires (NIS 2, DORA, REC⁽¹⁾), l'émergence de technologies de rupture (IA agentique, post-quantique), la nécessité de mieux rationaliser les moyens engagés (risques versus coûts) et le durcissement continu de la menace, notamment dans un contexte international tendu, imposent une nouvelle feuille de route 2026-2030.

Ressources et mesures de contrôle

Les ressources humaines déployées dans les filières cybersécurité et de protection des données à caractère personnel du groupe sont détaillées dans le [Document d'enregistrement universel 2025](#).

Diverses mesures de contrôle sont mises en œuvre au cours de l'année :

- chaque année, un plan d'audit est déployé sur le périmètre du groupe. Parmi ce plan d'audit, des tests de pénétration sont réalisés en interne par le centre d'opération de la sécurité du groupe ou par la direction de l'audit informatique du groupe. En complément de ces tests, l'inspection générale de La Banque Postale commande des tests de pénétration internes ou externes. Par ailleurs, des campagnes de *bug bounty* sont menées⁽²⁾ ;
- ces audits sont complétés par des évaluations de maturité cyber (questionnaires avec éléments de preuve) et des contrôles organisationnels et techniques pilotés par la Direction Cybersécurité Groupe auprès des filiales. En 2025, 120 entités ont été évaluées et 15 ont bénéficié de tests techniques ;
- de plus, la Direction de la Cybersécurité Groupe déploie, sous la délégation de la direction des risques, le plan de contrôles permanent cyber qui consiste à contrôler l'application de la politique de sécurité des systèmes d'information sur les SI les plus critiques ;
- enfin, le groupe mène chaque année plusieurs campagnes de lutte *antiphishing* et des campagnes d'information en cas d'alertes de sécurité, y compris lorsque ses prestataires ou fournisseurs sont impactés. Les populations manipulant des informations sensibles font l'objet d'une sensibilisation annuelle.

Sensibilisation des collaborateurs

Un programme annuel de sensibilisation à la cybersécurité est élaboré par la Direction Cybersécurité du groupe. Conçu en collaboration avec les métiers et soutenu par le management, ce programme répond à un environnement en constante évolution : complexification des usages numériques, renforcement des exigences réglementaires et sophistication croissante des cyberattaques. Dans ce contexte, la cybersécurité doit devenir un réflexe partagé à tous les niveaux de l'organisation.

Ce programme s'articule autour de trois priorités majeures :

- réduire concrètement le risque humain en diffusant les bons réflexes au quotidien ;
- installer durablement une culture cyber, intégrée dans les pratiques des métiers ;
- faire des managers les premiers relais de cette dynamique de transformation.

(1) NIS : Network and Information Security, DORA : Digital Operational Resilience Act, REC : directive sur la résilience des entités critiques.

(2) Appel à des spécialistes qui recherchent des vulnérabilités dans des applications ou des configurations de serveur, en échange d'une gratification pour les découvertes et remontées.

Au-delà de la protection des systèmes d'information, ce programme vise à répondre à un triple enjeu pour l'organisation : la performance, la conformité et la préservation de la réputation. La cybersécurité s'affirme ainsi comme un levier stratégique, au cœur de la maîtrise des risques.

Des formations obligatoires existantes sont dispensées par certaines entités ⁽¹⁾. En 2025, 2 075 collaborateurs ont suivi l'une des 3 formations :

- Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) – Les fondamentaux ;
- SSI – Comptes à privilèges ;
- Data et sécurité numérique.

Déclaration des incidents liés à la cybersécurité

Tous les collaborateurs ont accès à un outil de déclaration des incidents dont ceux liés à la cybersécurité. Au-delà des milliers d'événements de cybersécurité qui surviennent chaque année, en 2025, 38 incidents cyber ont été recensés par la Direction Cybersécurité Groupe, un nombre en hausse par rapport à 2024 (dont 6 incidents avec un impact transverse). Ces incidents ont été déclarés selon la qualification suivante : 2 incidents majeurs, 13 incidents marquants, 7 incidents significatifs et 16 incidents courants.

En particulier, la survenue d'un incident cyber majeur marqué par une série d'attaques de type déni de service (DDoS) successives en fin d'année a fortement impacté les activités du groupe. L'attaque n'a donné lieu à aucune intrusion dans les SI, ni atteinte aux données de l'entreprise ou à celles de ses clients. Cependant, elle a empêché ou limité fortement la capacité à fournir le service attendu par les clients en saturant avec un trafic illégitime l'accès aux sites internet du groupe. La Direction Cybersécurité Groupe a piloté un audit externe pour évaluer le dispositif de protection DDoS.

Le dispositif de gestion de crise s'appuie sur un centre de gestion de crise cyber, mis en œuvre par la direction cyber du groupe. Cette organisation est testée régulièrement : un exercice de crise cyber majeur est réalisé annuellement.

Le groupe possède une cyber assurance qui couvre l'ensemble de ses entités et filiales détenues à plus de 50 %. Ce dispositif est complété par l'adhésion à la mutuelle Miris dont le groupe est membre.

(1) BGN, i-TEAM, Dicaposte, La Banque Postale et le siège.



Conception & réalisation  Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80

La Poste – Société anonyme au capital de 6 182 950 580 euros – 356 000 000 RCS PARIS
Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 PARIS



DIRECTION DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL
9 rue du Colonel Pierre Avia - 75757 PARIS CEDEX 15
Tél : +33 (0)1 55 44 00 00
www.lapostegroupe.com